



Interreg Rhin Supérieur 2021-2027

(2021 - 2029)

Formulaire de demande de concours communautaire

Demande de concours communautaire 21-27

Axe prioritaire-Priorité d'investissement-Objectif spécifique 2-1-1

Priorité B - Vers une région transfrontalière plus connectée : développer et améliorer la mobilité dans le Rhin supérieur

OP3 - Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité

OS B1 - Mettre en place et développer une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, y compris en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière

PONTi3

Etude préliminaire de la faisabilité d'un pont sur le Rhin en tant que nouvelle liaison de transport en commun et de mobilités actives du 3Land

Version déposée

Interreg Rhin Supérieur

Tel:

Fax:

Email: info.interreg@grandest.fr

Sommaire

Informations générales sur le projet	5
I.1 Informations générales sur le projet	5
I.2 Traitement des données personnelles	6
I.3 Durée de réalisation du projet et description courte	6
I.3.1 Identification visuelle du projet	6
I.4 Dérogation à la période de réalisation	7
I.5 Dérogation aux critères financiers du programme	7
Informations sur les partenaires du projet	8
II.1 Informations sur les partenaires du projet	8
II.2 Coordonnées des partenaires : saisir les informations générales	8
II.3 Situation par rapport aux cofinancements et aux dépenses	10
II.4 Implication des partenaires dans d'autres projets européens	11
Inscription du projet dans la stratégie du programme du Rhin supérieur 2021-2027	12
III.1 Contribution du projet aux développements transfrontaliers de l'objectif spécifique du projet	12
III.2 Contribution du projet à d'autres domaines d'intervention éligibles dans le Programme et non-couverts...	12
III.3 Contribution du projet aux indicateurs de réalisation de l'objectif spécifique retenu pour le projet...	13
III.4 Contribution du projet aux indicateurs de résultats de l'objectif spécifique retenu pour le projet...	14
Finalité et impact du projet	15
IV.1 Contexte dans lequel s'inscrit le projet	15
IV.2 Objectifs du projet	15
IV.3 Résultats attendus par le projet	16
IV.4 Publics cibles du projet	16
IV.5 Prise en compte de l'existant	18
IV.6 Finalité et impact du projet	21
IV.6.1 Finalité et impact du projet : informations générales	21
IV.6.2 Qualité et pertinence du partenariat	21
IV.6.3 Pérennisation et viabilité du projet à long terme	24
IV.6.4 Plus-value transfrontalière	26
IV.6.5 Caractère innovant	29
IV.6.6 Caractère structurant	30
IV.7 Contribution aux principes transversaux de l'Union européenne	31
IV.7.1 Contribution aux principes transversaux de l'Union européenne	31
IV.7.2 Prise en compte de la législation européenne en matière de droit fondamentaux	31
IV.7.3 Contribution à l'égalité entre femmes et hommes	32
IV.7.4 Contribution à l'accessibilité des personnes handicapées	33
IV.7.5 Contribution au principe de non-discrimination	35
IV.7.6 Contribution au développement durable et politique de l'UE dans le domaine de l'environnement dans le cadre de la mise en œu...	37
IV.7.7 Contribution au développement durable et politique de l'UE dans le domaine de l'environnement au regard du contenu du proj...	37
IV.7.8 Etudes requises pour la mise en œuvre du projet	39
IV.8 Approche en matière de communication et de visibilité du projet	41
IV.8.1 Objectifs généraux de la communication du projet	41
IV.8.2 Groupes-cibles de la communication du projet	41
IV.8.3 Stratégie, canaux et outils	42
IV.8.4 Coordination de la communication du projet	42
IV.8.5 Recensement des canaux institutionnels des partenaires du projet	43
IV.9 Le New European Bauhaus	44
Mise en œuvre opérationnelle du projet	45
V.1 Plan de travail	45
V.3 Calendrier de réalisation	62
Mise en œuvre financière du projet	67
VI.1 Budget en dépenses	67
VI.1.1 Saisie du budget par partenaire	67
VI.1.2 Synthèse : budget des partenaires français + allemands	70
VI.1.3 Synthèse : budget des partenaires suisses (le cas échéant)	72
VI.1.4 Synthèse : budget global du projet	74

VI.2 Plan de financement	76
VI.2.1 Plan de financement par partenaire - Synthèse	76
VI.2.2 Plan de financement par partenaire - Détails	76
VI.2.3 Plan de financement par cofinanceur	81
VI.2.4 Plan de financement global du projet	81
VI.2.5 Taux de change (pour les projets avec participation suisse)	81
Annexes	82
VII.1 Annexe descriptive (facultative)	82
VII.2 Annexe sur les frais de personnel	82
VII.3 Résumé grand public	82
VII.4 Autres annexes	82
Engagements	82
VIII.1 Déclaration du porteur de projet	82
VIII.2 Signature du porteur de projet	83

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20251112p8-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025



Informations générales sur le projet

I.1 Informations générales sur le projet

Ce formulaire permet de demander un cofinancement dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalière Interreg 2021-2027 Rhin Supérieur.

Pour remplir et déposer le formulaire de demande de cofinancement, il est nécessaire de procéder par étapes :

Etape n°1 : Après transmission des codes d'accès par le Secrétariat conjoint, vous complétez le formulaire de demande de cofinancement dans Synergie-CTE en respectant les consignes contenues dans les bulles d'aide (cadre vert) des différentes pages.

Etape n°2 : Vous chargez dans Synergie-CTE (rubrique VII Annexes) les formulaires annexes à la demande.

Pour rappel, ces annexes sont les suivantes :

- Annexe 1 : Annexe descriptive bilingue – format libre – 5 pages maximum par langue (Document facultatif qui vous permet d'apporter des compléments d'information sur le fond du projet - explications complémentaires, schémas, plans, cartes... - et qui permettra aux instances de mieux juger de l'intérêt de votre projet) ;
- Annexe 2 : Annexe sur les frais de personnel – format MS-Excel (Détail des frais de personnel prévus dans le cadre du projet) ;
- Annexe 3 : Résumé grand public - Support Word fourni par l'instructeur de votre projet ;
- Annexe 4 : Autres annexes (facultatif).

Etape n°3 : Vous vérifiez que votre formulaire est correctement rempli et prêt à être envoyé en cliquant sur « contrôler la cohérence des données du formulaire », et corrigez les éventuelles erreurs indiquées.

Etape n°4 : Vous cliquez sur « Déposer le formulaire électronique ». A l'issue de cette étape, vous n'avez plus la possibilité de modifier le formulaire. L'instructeur en charge de votre idée de projet prendra contact avec vous une fois le formulaire instruit. Si des modifications sont nécessaires, le formulaire pourra être rouvert par l'instructeur en charge de votre idée de projet. Vous pourrez ainsi procéder aux modifications avant de déposer une seconde version du formulaire.

Etape n°5 : Une fois le formulaire déposé électroniquement, vous générez au format PDF les deux versions linguistiques de votre formulaire, en cliquant sur le petit symbole « PDF », une fois à partir de l'interface en français, une fois à partir de l'interface en allemand. Puis vous les cherchez dans l'onglet « Restitutions » (onglet en haut de la page), imprimez les deux versions linguistiques du document.

Etape n°6 : A la fin du processus d'instruction, après le dépôt de la dernière version de la demande de concours communautaire, le formulaire est à signer et à transmettre par e-mail à l'instructeur en charge de votre projet ou à l'adresse e-mail suivante : projets.interreg.rhinsup@grandest.fr. Pour le dépôt dématérialisé de la demande de concours communautaire, les documents suivants à transmettre :

- Formulaire signé dans sa version française et allemande (daté, signé et portant le cachet du porteur de projet)
- Annexes 1 à 4

En outre, pour que votre dossier soit considéré complet, il est nécessaire de fournir les attestations suivantes (modèles d'attestation fournis par l'instructeur de votre projet) :

- Attestation 1 : attestation de cofinancement
- Attestation 2 : situation par rapport à la TVA
- Attestation 3 : Mandat au porteur de projet
- Attestation 4 : Lettre d'engagement des partenaires associés

Les informations relatives aux modalités de sélection des projets ainsi qu'aux règles d'éligibilité des dépenses sont disponibles dans le Manuel du programme, téléchargeable sur le site du programme.



I.2 Traitement des données personnelles

La finalité de la présente collecte est de recueillir au travers du formulaire les idées de projet qui pourraient faire l'objet d'un soutien par le programme Interreg Rhin supérieur au titre de la période 2021-2027, de manière transparente et structurée. En soumettant un formulaire complété, les potentiels bénéficiaires acceptent de porter leur idée de projet à la connaissance du Secrétariat conjoint et des partenaires de programme et de poursuivre le processus d'instruction défini pour l'attribution des fonds par le programme Interreg Rhin supérieur. Les données personnelles collectées permettront au Secrétariat conjoint et aux partenaires de programme d'identifier un contact pour la phase d'instruction. Les données personnelles collectées dans le chapitre II.2 du formulaire sont à caractère obligatoire. La collecte des données personnelles repose sur une obligation légale. La notice RGPD correspondant à la présente collecte est disponible sur le site internet du programme (rubrique Outils et documents).

I.3 Durée de réalisation du projet et description courte

Identification

Acronyme (max 40 signes)	PONTi3
N° de projet	63
N° SYNERGIE-CTE	21963
Titre du projet (max 150 signes)	Etude préliminaire de la faisabilité d'un pont sur le Rhin en tant que nouvelle liaison de transport en commun et de mobilités actives du 3Land
Porteur de projet	Eurodistrict Trinational de Bâle (FRANCE)

Durée du projet

Date de début	Date de fin
2026-01-01	2028-12-31

I.3.1 Identification visuelle du projet



I.4 Dérogation à la période de réalisation

Le dépassement de la durée de réalisation préconisée de 36 mois doit être justifiée et nécessitée par des conditions externes devant être prises en compte pour la réussite du projet (par exemple calendrier de réalisation du projet dépendant des saisons, calendrier scolaire ou universitaire etc.). Seule une durée maximale de 12 mois supplémentaires peut être accordée. Au total, la durée de réalisation des projets ne peut dépasser 48 mois. Attention: Dans le cas d'un projet dont la période de réalisation initiale serait de 48 mois, aucune prolongation de la durée du projet ne sera possible.

Pour les projets dont la période de réalisation est supérieure à 36 mois, la durée de la période de réalisation souhaitée doit être justifiée. Décrivez les raisons qui justifient une durée de réalisation excédant 36 mois.

Le dépassement de la durée de réalisation préconisée de 36 mois n'est pas prévu.

I.5 Dérogation aux critères financiers du programme

Le volume financier minimum éligible à un cofinancement du programme est fixé à 100 000 €. Si le volume financier du projet est inférieur à 100 000 €, décrivez les raisons qui justifient le financement du projet. Le volume financier maximum éligible à un cofinancement du programme est fixé à 5 millions d'euros (hors partenaires suisses). Si le volume financier des partenaires français et allemands pour le projet dépasse 5 millions d'euros, décrivez les raisons qui justifient un dépassement du cofinancement maximal du projet.

Le volume financier global du projet s'élève à 900 000 €, dont 450 000 € sont supportés par les partenaires suisses et 225 000 € par les partenaires français et allemands. Le montant de financement FEDER visé s'élève à 225 000 €.

Informations sur les partenaires du projet

II.1 Informations sur les partenaires du projet

Voici quelques indications pour vous aider à créer vos partenaires et remplir les différents champs d'information :

Organisme : Veuillez saisir le même nom en français et en allemand (pas de traduction). /

Code administratif : Pour les partenaires français, merci d'indiquer le SIRET. Pour les partenaires suisses, merci d'indiquer l'IDE. Pour les partenaires allemands, indiquer le N° de TVA intracommunautaire (USt.IdNr.), s'ils en disposent. Dans le cas contraire : merci d'attribuer un numéro selon le système suivant : n° provisoire du projet – « numérotation chronologique dans l'ordre de saisie des partenaires ».

Pour les contacts à indiquer pour chaque partenaire :

Obligatoire : Merci d'indiquer un coordinateur et un représentant légal.

Facultatif : Si vous en avez déjà connaissance, merci d'indiquer un responsable financier et un responsable de la communication.

Coordinateur projet : Sur Synergie-CTE, merci de bien différencier entre les contacts du porteur de projet (« chef de file ») et les contacts des partenaires.

II.2 Coordonnées des partenaires : saisir les informations générales

	Organisme du partenaire	Type de partenaire	Forme juridique de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Porteur de projet	Eurodistrict Trinational de Bâle	Groupes d'intérêt y compris les ONG	Public	FRANCE	Alsace	Haut-Rhin
	Stadt Weil am Rhein	Pouvoir public local	Public	ALLEMAGNE	Freiburg	Lörrach
	Landkreis Lörrach	Pouvoir public local	Public	ALLEMAGNE	Freiburg	Lörrach



	Saint-Louis Agglomération	Pouvoir public local	Public	FRANCE	Alsace	Haut-Rhin
	Ville de Saint-Louis	Pouvoir public local	Public	FRANCE	Alsace	Haut-Rhin
	Collectivité européenne d'Alsace	Pouvoir public local	Public	FRANCE	Alsace	Bas-Rhin
	Ville de Huningue	Pouvoir public local	Public	FRANCE	Alsace	Haut-Rhin
	Kanton Basel-Stadt, Bau- u. Verkehrsdepartement	Pouvoir public régional	Public	SUISSE	Nordwestschweiz	Basel-Stadt
	Canton de Bâle-Ville	Pouvoir public régional	Public	SUISSE	Nordwestschweiz	Basel-Stadt
	Confédération suisse	Pouvoir public national	Public	SUISSE	Nordwestschweiz	Basel-Stadt

II.3 Situation par rapport aux cofinancements et aux dépenses

Nom du partenaire	Partenaire cofinanceur	Partenaire non-cofinancier	Partenaire réalisant des dépenses	Partenaire ne réalisant pas de dépenses
Eurodistrict Trinational de Bâle		X	X	
Stadt Weil am Rhein	X			X
Landkreis Lörrach	X			X
Saint-Louis Agglomération	X			X
Ville de Saint-Louis		X		X
Collectivité européenne d'Alsace (CeA)	X			X
Ville de Huningue		X		X
Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement	X			X
Canton de Bâle-Ville - Interreg	X			X
Confédération suisse - NRP	X			X

II.4 Implication des partenaires dans d'autres projets européens

	Partenaires réalisant des dépenses	Implication dans un autre programme de coopération territoriale européenne (INTERREG, URBACT, ESPON ...)	Implication dans un Programme FEDER / FSE / FEADER français ou allemand (Alsace, Bade-Wurtemberg, Rhénanie-Palatinat)	Implication dans un Programme sectoriel (Horizon 2020, COSME, Erasmus +, LIFE, Europe Créative, MIE ...)	Implication dans un autre type de programme européen (CER, ...)	Nom des projets (le cas échéant) et commentaire
1	Eurodistrict Trinational de Bâle	Oui			Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Interreg VI : FREUND - France-EuroAirport-Deutschland Shuttle : Partenaire du projet - Interreg VI : Enquêtes de trafics transfrontalières : en cours de préparation, futur porteur de projet - implication dans d'autres projets Interreg VI en tant que partenaire associé - b-solutions : soutien pour la préparation du traité d'Etat concernant un pont sur le Rhin dans le 3Land - Resilient Borders : aménagement transfrontalier - soutien à l'actualisation du Concept urbain 3Land

Inscription du projet dans la stratégie du programme du Rhin supérieur 2021-2027

III.1 Contribution du projet aux développements transfrontaliers de l'objectif spécifique du projet

III.2 Contribution du projet à d'autres domaines d'intervention éligibles dans le Programme et non-couverts par l'objectif spécifique retenu pour le projet

III.3 Contribution du projet aux indicateurs de réalisation de l'objectif spécifique retenu pour le projet

Nom de l'indicateur	Type de l'indicateur	Unité de l'indicateur	Valeur cible prévisionnelle 2026	Valeur cible prévisionnelle 2027	Valeur cible prévisionnelle 2028	Valeur cible totale	Description
RCO 83 Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Réalisation	Stratégie / plan d'action	0	1	2	3	<p>Élaboration</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 3 études de faisabilité sur les aspects 1) juridiques 2) financières 3) techniques - de rapports de synthèse, de scénarios financiers (plans budgétaires), d'une feuille de route technique (sur les études nécessaires ultérieurement)
RCO 116 Solutions élaborées conjointement	Réalisation	Solution	0	0	1	1	Elaboration d'une convention (juridique) sur l'organisation du projet

III.4 Contribution du projet aux indicateurs de résultats de l'objectif spécifique retenu pour le projet

Nom de l'indicateur	Type de l'indicateur	Unité de l'indicateur	Valeur cible prévisionnelle 2026	Valeur cible prévisionnelle 2027	Valeur cible prévisionnelle 2028	Valeur cible prévisionnelle 2029 n+1	Valeur cible totale	Description
RCR 79 Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations	Résultat	Stratégie / plan d'action	0	0	0	4	4	<ul style="list-style-type: none"> - Validation des résultats des 3 études sur la faisab. (1) juridique 2) financière 3) technique - Adoption par les partenaires des rapports de synthèse, du projet d'une stratégie de financement (tableau budgétaire), de la feuille de route technique.
RCR 104 Solutions adoptées ou développées par des organisations	Résultat	Solution	0	0	0	1	1	Signature d'une convention de coopération pour la gouvernance du projet

Finalité et impact du projet

IV.1 Contexte dans lequel s'inscrit le projet

Décrivez le contexte dans lequel s'inscrit dans votre projet. Les éléments fournis ci-dessous doivent permettre de contextualiser les objectifs et les résultats de votre projet à décrire dans les deux parties suivantes

Sous la devise « Trois villes - un avenir », les villes voisines de Bâle, Weil am Rhein et Huningue, ainsi que les partenaires institutionnels que sont la ville de Saint-Louis, Saint-Louis Agglomération, la Collectivité européenne d'Alsace et le Landkreis Lörrach oeuvrent ensemble depuis 2011 à un projet ambitieux de développement urbain transfrontalier: le quartier trinational du 3Land. Ce projet illustre la volonté commune de renforcer la coopération au sein de l'agglomération trinationale de Bâle.

L'élaboration commune du Concept urbain 3Land en 2015, financée dans le cadre du projet Interreg IV “3Land : aménagement concerté d'un quartier transfrontalier au cœur de l'ETB” a permis de poser les bases d'une planification coordonnée en matière d'urbanisme, de mobilités durables, de gestion des espaces publics et écologiques. Ces travaux ont abouti à une vision cohérente de développement soutenue par tous les partenaires.

Pour garantir la cohérence et la continuité de cette dynamique, le projet Interreg V “Cellule de coordination 3Land” (2020-2023) a permis de financer un poste à temps plein pour la gestion globale du projet auprès de l'ETB. Depuis 2023, ce poste est pérennisé grâce à un financement trinational, assuré au moins jusqu'à fin 2028, preuve de l'engagement des partenaires.

Parmi les éléments structurants du projet figure la construction du premier pont sur le Rhin reliant la France et la Suisse. Ce nouvel ouvrage serait à la fois un symbole fort de la coopération transfrontalière et l'élément clé d'une future ligne de tramway reliant le Kleinbasel à la Gare de Saint-Louis. Associé à des aménagements piétons et cyclistes, il renforcerait considérablement l'accessibilité pour les habitants et travailleurs frontaliers tout en favorisant les mobilités durables. Un tel ouvrage pourrait également accueillir un corridor écologique et contribuer à la création de trames vertes transfrontalières.

En parallèle, plusieurs actions financées hors Interreg viennent également compléter le projet prévu. En effet, une actualisation du Concept urbain est prévue afin de l'adapter aux évolutions récentes (climat, démographie, projets de construction). De plus, l'élaboration d'un concept de mobilité est actuellement en cours. Il dresse un état des lieux des infrastructures existantes et identifie les besoins futurs, en formulant des propositions concrètes pour l'intégration de la ligne de tramway et du pont dans le réseau transfrontalier.

Les études préparatoires pour un pont sur le Rhin s'inscrivent pleinement dans cette dynamique. Elles traduisent l'ambition commune de construire un territoire cohérent, durable et connecté, au bénéfice de toute l'agglomération trinationale.

IV.2 Objectifs du projet

Il s'agit d'expliquer dans les grandes lignes à quoi vise le projet. Décrivez les objectifs à long, moyen et court termes.

Le premier pont sur le Rhin entre la France et la Suisse devrait voir le jour au cœur du périmètre commun à la frontière des trois pays. Celui-ci constituerait la base d'une nouvelle ligne de tramway transfrontalière ainsi que de liaisons piétonnières et cyclistes entre le Kleinbasel et la rive française du Rhin. Selon l'étude socio-économique qui a été achevée en 2022, un tel pont, unique à ce jour, aurait une grande importance en termes de trafic, d'urbanisme et d'économie pour le périmètre du projet et, au-delà, pour toute la région.

Dans le cadre du projet Interreg, la faisabilité du pont sur le Rhin dans le 3Land doit être examinée. Cela comprend les aspects techniques, financiers et juridiques. Il s'agit de la phase préparatoire centrale, au cours de laquelle des bases de décision solides doivent être établies pour la politique et l'administration.

Sur le court terme, pendant la durée du projet Interreg VI, les partenaires du projet ont l'intention de clarifier les conditions générales en matière de construction, de circulation et de droit, les compétences et les procédures ainsi que les sites et les types de ponts possibles. En outre, les acteurs importants au niveau national et transfrontalier doivent être impliqués dans la préparation d'un traité d'État pour le pont transfrontalier.



Les étapes suivantes n'ont pas encore été décidées au niveau technique et politique, mais une éventuelle marche à suivre a cependant été suggérée :

À moyen terme, après l'achèvement des études, il sera nécessaire de prévoir le lancement des premières procédures officielles de planification et d'approbation. En outre, le développement d'un concept de financement et de soutien devra être achevé. Il sera ensuite possible d'organiser une procédure d'appel d'offres pour la réalisation d'un avant-projet.

L'objectif à long terme est la mise en œuvre de mesures relatives à l'infrastructure : l'élément clé sera la réalisation du pont sur le Rhin ainsi que l'intégration de la ligne de tram transfrontalière dans le réseau de transport existant. La ligne de tramway et le pont sur le Rhin pourraient favoriser le développement urbain transfrontalier, mais également contribuer à la réduction du volume du trafic de véhicules motorisés et des émissions de CO2.

IV.3 Résultats attendus par le projet

Décrivez le/les résultat(s) direct(s) et indirect(s) de l'idée de projet pendant et à l'issue de la période de soutien par le programme (y compris les résultats à moyen terme) : qu'est-ce qui sera concrètement produit par le projet et sera disponible pendant et après la période de réalisation ? A qui bénéficieront le/les résultat(s) de l'idée de projet ?

Le projet Interreg VI a pour objectif central de réaliser une étude complète de faisabilité d'un nouveau pont sur le Rhin dans le périmètre du 3Land. Pendant la durée de la subvention, des études ciblées seront menées, et intégrées dans une perspective de développement urbain à moyen et à long terme. Elles fourniront une base solide pour la prise de décision des acteurs politiques et des institutions impliquées dans le projet, en garantissant une étude approfondie des aspects techniques, de transport, d'urbanisme, environnementaux et financiers.

Plusieurs niveaux de résultats sont attendus. À court terme, pendant et juste après la période de financement, les travaux permettront d'établir une procédure claire, structurée et opérationnelle pour encadrer les futures étapes du projet, dont notamment les appels d'offres, les demandes d'autorisations et les coordinations institutionnelles. Cette structuration vise à clarifier la répartition des responsabilités entre les partenaires et à assurer une meilleure fluidité des démarches administratives. En parallèle, une stratégie de financement sera élaborée afin de garantir la faisabilité économique du projet dans le cadre des dispositifs nationaux et européens existants. Les études permettront également de confirmer la faisabilité technique du pont, en analysant de manière précise les conditions générales en termes d'urbanisme, de circulation et de géologie pour l'emplacement du pont. Un autre objectif clé sera la mise en place d'une coordination efficace de la communication interne et externe du projet, permettant un échange fluide d'informations entre les partenaires tout en assurant une bonne transparence vis-à-vis du public.

À moyen terme, les résultats attendus vont au-delà des seuls aspects techniques. Le projet vise à renforcer durablement la coopération institutionnelle entre les territoires partenaires en réunissant les décideurs politiques et les acteurs techniques autour d'une gouvernance partagée et d'une culture commune de la planification. La planification détaillée et les premières décisions politiques qui en découleront permettront de faire avancer concrètement la réalisation du pont et de la future liaison tramway, tout en posant les bases pour garantir les financements nécessaires à ces étapes ultérieures.

Enfin, à long terme, le projet devrait produire des effets concrets sur la mobilité et l'intégration transfrontalière dans la zone du 3Land, avec des retombées positives attendues sur l'économie locale, la transition écologique et le quotidien des habitants.

Des projets comme les lignes de tram 3 (France-Suisse), 8 (Allemagne-Suisse) ou la Passerelle des Trois Pays offrent des références, mais ne sont que partiellement comparables : la ligne 3 ne franchit pas le Rhin, la ligne 8 traverse le Rhin seulement sur le territoire suisse et la passerelle concerne deux pays (France-Allemagne) disposant déjà d'accords bilatéraux pour ce type d'infrastructure.

IV.4 Publics cibles du projet

Décrivez les publics cibles des actions mises en œuvre dans le cadre de votre projet. La description du public ciblé doit permettre d'identifier à la fois les groupes de personnes et / ou organisations auxquels votre projet s'adresse en premier lieu et les groupes de personnes et / ou organisations qui en bénéficieront indirectement.

Le public cible est avant tout composé des villes et communes du 3Land, les autorités de transport et de planification ainsi que les décisionnaires au niveaux technique et politiques puisque les résultats des études menées permettront une structuration de la suite des opérations, insufflant ainsi une impulsion pour le développement urbain et la mobilité durable.

Les citoyens de la région transfrontalière sont également ciblés. Les travailleurs transfrontaliers pourront bénéficier de la nouvelle ligne de tramway ainsi que du nouveau pont sur le Rhin pour se rendre plus facilement sur leur lieu de travail en France ou en Suisse. Les touristes seront également, des bénéficiaires majeurs du projet grâce à un accès facilité aux rives suisses et françaises.

Enfin, l'économie locale ainsi que les commerces seront bénéficiaires de ce projet puisqu'une meilleure accessibilité du marché du travail et des sites commerciaux pourrait augmenter les échanges transfrontaliers.

IV.5 Prise en compte de l'existant

	Réponse	Commentaire
Le contenu de votre projet est-il en lien avec celui d'un ou de plusieurs autre(s) projet(s) terminé(s) ou en cours de réalisation sur le plan national et/ou européen ? Si oui, veuillez préciser de quel(s) projet(s) il s'agit et quel en est l'articulation avec votre projet.	Oui	<p>La présente idée de projet s'inscrit dans la lignée des trois projets de mobilité déjà soutenus activement par l'ETB : la première ligne de bus franco-allemande dans l'agglomération trinationale (« FREUND »), le projet Sundgomobich et l'étude sur les enquêtes de trafic aux frontières (en préparation). Elle s'intègre pleinement dans la dynamique transfrontalière impulsée par ces projets déjà existants.</p> <p>Le pont sur le Rhin et la ligne de tramway figurent comme deux projets distincts à l'horizon de planification C du 5e projet d'agglomération de 2025. La Confédération suisse n'évalue toutefois pas les mesures à cet horizon et n'a donc pas procédé à une appréciation. Dans le cadre du 6e projet d'agglomération (prévu en 2030), une inscription à l'horizon de planification B pourrait être envisagée, ce qui permettrait un démarrage officiel de la planification entre 2026 et 2032. Pour cela, plusieurs étapes doivent être réalisées en amont : estimation des coûts, étude préliminaire incluant le tracé, et évaluation du projet de tramway.</p> <p>La « poursuite du projet 3Land, incluant la planification d'un nouveau pont sur le Rhin entre Bâle et Huningue » est identifiée comme l'un des projets prioritaires du domaine d'avenir « coopération transfrontalière », tel que mentionné dans la déclaration d'intention conjointe relative à la coopération entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Canton de Bâle-Ville.</p>

<p>Avez-vous vérifié l'existence d'autres projets européen dont le contenu est en lien avec votre projet, (notamment à travers la base de données KEEP et la banque de projet Interreg Rhin supérieur) ? Si oui, quels projets avez-vous identifiés ?</p>	<p>Oui</p>	<p>Les projets transfrontaliers Interreg, tels que les lignes de tramway Strasbourg à Kehl (ligne D, FR-DE), Bâle-Saint-Louis (ligne 3, CH-FR) et Bâle-Weil am Rhein (ligne 8, CH-DE) dans le Rhin supérieur ont démontré le rôle clé des liaisons de tram transfrontaliers dans l'amélioration des réseaux de transport et la réorganisation des flux de travailleurs frontaliers dans le Rhin supérieur.</p> <p>Toutefois, la ligne 3, bien qu'elle relie la Suisse à la France, ne franchit pas le Rhin. Le projet de tramway entre Huningue et Bâle poursuit donc un objectif inédit qui est d'assurer une traversée directe du Rhin tout en s'intégrant dans les réseaux de transport déjà existants des deux côtés de la frontière. L'actuelle idée de projet s'appuie sur ces succès et s'inscrit dans la dynamique 3Land en représentant le cheminement vers une mobilité transfrontalière durable tout en s'intégrant dans l'agglomération trinationale.</p> <p>La présidence Suisse de 2025 de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur s'inscrit dans ce contexte et est placée sous la devise « Construire des ponts et relier les hommes au cœur de l'Europe ». Elle prévoit de recenser et de valoriser les projets de nouvelle connexion transfrontalières par delà le Rhin. Le projet de nouveau pont tram-piéton-vélo entre Bâle et Huningue s'inscrit donc pleinement dans cette ambition, en lien avec les objectifs du pilier « Transport et aménagement ».</p>
---	------------	--

<p>Le contenu de votre projet intègre-t-il les résultats (productions, publications, méthodes, connaissances etc.) d'autres projets européens ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?</p>	<p>Oui</p>	<p>Oui, le projet intègre les résultats de plusieurs projets européens antérieurs et en cours. Tout d'abord, le projet Interreg IV „Planification coordonnée d'un quartier transfrontalier au cœur de l'ETB, (2013-2014) a permis l'élaboration d'un plan directeur trinational, pouvant être utilisé comme base stratégique. Le projet Interreg V "Cellule de coordination pour le projet 3Land auprès de l'ETB" (2020-2023) a, quant à lui, renforcé la gouvernance transfrontalière en créant un poste à temps plein dédié à la coordination et à l'accompagnement administratif. Des mesures de communication interne et externe ont également été mises en œuvre.</p> <p>L'idée de projet présentée doit s'inscrire dans la continuité et faire avancer de manière décisive les planifications sur les plans technique et financier. C'est pour cela que d'autres projets européens viennent compléter ces apports. Le programme "b-solutions" fournit une expertise ciblée pour lever les obstacles juridiques et accompagne la rédaction de documents, comme des conventions de coopération. Le programme « Resilient Borders » soutient lui également le projet en co-finançant une partie de la mise à jour du plan directeur trinational de 2015 et facilite l'identification d'initiatives comparables en Europe. Toutefois, ces deux programmes de soutien sont conçus à très court terme et ne peuvent couvrir que certains aspects. Bien que ponctuels, ils contribuent cependant à alimenter la réflexion stratégique du projet.</p>
--	------------	---

IV.6 Finalité et impact du projet

IV.6.1 Finalité et impact du projet : informations générales

Seuls les projets de qualité et ayant un impact notable pour la région du Rhin supérieur peuvent bénéficier d'un cofinancement du programme Interreg Rhin supérieur. Les deux premiers items permettent d'évaluer la maturité et la qualité du projet. La contribution aux trois derniers items est considérée comme obligatoire et permet de mesurer l'impact de votre projet. Il vous faut répondre « oui » à au moins une des questions posées. Plus la contribution est forte, plus l'impact et la qualité de votre projet est avérée.

IV.6.2 Qualité et pertinence du partenariat

	Rôle du partenaire dans le projet	Plus-value du partenaire (Expertise, savoir-faire apportés, compétence institutionnelle...)	Pour les partenaires « hors zone » : pourquoi la participation de ce partenaire est-elle indispensable pour atteindre les objectifs du projet ?
Eurodistrict Trinational de Bâle	<p>Porteur du projet: Le rôle de l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) est d'assurer la coordination entre les partenaires français, suisses et allemands, de piloter le suivi administratif, technique et financier mais également de centraliser la communication. Il fait également office d'interface entre les partenaires du projet et l'autorité de gestion Interreg.</p> <p>Dans ce projet, l'ETB n'assume pas un rôle d'aménageur technique, mais agit comme structure neutre de pilotage stratégique, administrative et financière, accompagnée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les volets techniques. Cela garantit une gestion professionnelle du projet tout en respectant les compétences spécifiques de chaque partenaire.</p> <p>La maîtrise d'ouvrage pour la ligne de tram et le pont sera définie ultérieurement sur la base des résultats des études de faisabilité</p>	<p>Bien que l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) ne soit pas une autorité compétente en matière d'aménagement au sens administratif du terme, sa mission institutionnelle est précisément de faciliter la coopération transfrontalière dans des domaines tels que l'aménagement, les mobilités, l'environnement et le développement durable.</p> <p>L'ETB dispose de compétences reconnues en matière de coordination trinationale, de gestion de projets Interreg et de coopération entre partenaires de niveaux administratifs et juridiques différents. Depuis plus de 10 ans, il coordonne le projet 3Land et assure la cohérence entre les visions de développement des collectivités partenaires. Il facilite ainsi les échanges entre les partenaires et autorités de gestion.</p>	

Saint-Louis Agglomération	Lead technique: Saint-Louis Agglomération (SLA) est compétente en matière de transport public local et joue un rôle central dans la planification.	SLA apporte une connaissance fine du terrain et aide à la coordination des enjeux techniques et juridiques du projet.	
Ville de Saint-Louis	Partenaire associé : La Ville de Saint-Louis n'apporte pas de soutien financier. Cependant elle est directement concernée par la ligne de tramway. Elle soutient le projet en étant impliquée dans les études de mobilité et d'urbanisme.	La position géographique de la Ville de Saint-Louis fait de la ville un point de connexion intermodal stratégique. La ville peut accompagner le projet notamment pour la définition du tracé, la gestion des impacts urbains ainsi que pour la coordination avec d'autres projets en cours au niveau municipal.	
Collectivité européenne d'Alsace (CeA)	La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) apporte son expertise en matière de mobilité (routière), de coopération transfrontalière et de gestion des infrastructures côté français.	La participation de la CeA au projet renforce l'ancrage territorial du projet dans les politiques départementales.	
Ville de Huningue	Partenaire associé : La Ville de Huningue n'apporte pas de soutien financier. Cependant elle est directement concernée par l'arrivée du pont côté français. Elle soutient le projet en étant impliquée dans les études de mobilité et d'urbanisme.	La Ville de Huningue peut accompagner le projet notamment pour la définition du tracé, la gestion des impacts urbains ainsi que pour la coordination avec d'autres projets en cours au niveau municipal.	
Cham du Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement	Lead technique: Le Bau- und Verkehrsdepartement (Département des travaux publics et des transports, BVD) du Canton de Bâle-Ville est responsable du lead technique du projet et de l'intégration du projet dans les documents d'aménagement (cantonaux et nationaux) côté suisse.	Le BVD apporte son expertise en termes de transport public et d'infrastructures, ainsi qu'en termes d'aménagement, urbanisme et protection de la nature. L'analyse réalisée sur l'emplacement et les conditions techniques de la mise en place de la tête de pont côté suisse sont également un élément clé apporté par le BVD.	
Stadt Weil am Rhein	Partenaire du projet, la Ville de Weil am Rhein participe aux réflexions stratégiques et techniques et apporte son expertise dans le domaine transfrontalier. L'étude socio-économique 2022 a démontré que la ligne de tramway sur le Rhin est potentiellement intéressante pour les passagers venant de et allant vers Weil am Rhein.	La Ville de Weil am Rhein apporte une expertise concrète pour la mise en place de projets transfrontaliers, comme en témoigne la mise en place de la ligne de tram transfrontalière 8 entre l'Allemagne et Bâle. La Stadt Weil am Rhein s'inscrit également dans une dynamique de développement urbain active à travers ses nombreux projets en cours.	

Canton de Bâle-Ville - Interreg	Acteur politique: Le canton de Bâle-Ville soutient le projet politiquement et technique. Le département de la présidence joue un rôle dans la coordination et soutient les recherches de financement suisses. Son rôle est également d'assurer le bon déroulé du projet qui doit être en accord avec les ambitions et objectifs fixés par le canton.	Le Département présidentiel de Bâle-Ville apporte sa longue expérience de la coopération transfrontalière et de la gestion de projets complexes. Il dispose d'un savoir-faire approfondi en droit international. Grâce à ses contacts institutionnels aux niveaux cantonal, national et international, il renforce l'ancrage politique du projet, facilite la coordination avec la Confédération et accroît la visibilité en Europe.	
Confédération suisse - NRP	Le rôle de la Confédération suisse est d'apporter un cofinancement stratégique au projet en garantissant le respect des objectifs de la Nouvelle Politique Régionale.	La participation de la Confédération suisse valorise la dimension nationale du projet et garantit sa cohérence avec les objectifs de la Nouvelle Politique Régionale.	
Landkreis Lörrach	Partenaire institutionnel du projet, le Landratsamt Lörrach joue un rôle en matière de coordination politique et technique du projet en veillant à son intégration dans les stratégies régionales de mobilité.	Le Landratsamt Lörrach apporte son soutien en termes de concordance des politiques publiques, de recherche de financements et ancre le projet dans les démarches de planification allemande. Le Landratsamt Lörrach apporte aussi sa connaissance grâce aux projets complémentaires qu'ils mènent en lien avec le transport, l'environnement et l'intermodalité.	

Dans quelle mesure les partenaires du projet sont-ils complémentaires ?

Ce projet, tout d'abord de par sa nature transfrontalière, nécessite la mobilisation de partenaires des trois pays: France, Suisse, Allemagne. La complémentarité repose aussi sur les rôles spécifiques de chaque partenaire: les communes apportent leur connaissance fine du terrain et des projets urbains; les niveaux intercommunaux et régionaux assurent la cohérence territoriale et la coordination des politiques publiques; les institutions cantonales et nationales apportent un cadre stratégique et financier. De son côté, l'Eurodistrict Trinational de Bâle, en tant que structure de coopération dédiée, joue un rôle de coordination, de médiation et d'animation neutre entre les partenaires. Grâce à sa neutralité et à son ancrage trinational, il garantit la fluidité des échanges, la cohérence globale du projet et le suivi sur le long terme. Ensemble, les acteurs garantissent donc une gouvernance solide et adaptée aux enjeux du projet.

IV.6.3 Pérennisation et viabilité du projet à long terme

	Réponse	Commentaire
Les activités du projet sont-elles susceptibles de se poursuivre au-delà de la durée du projet, même sans l'aide du cofinancement INTERREG ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?	Oui	<p>Oui, les activités du projet sont conçues pour se poursuivre au-delà de sa durée, même sans cofinancement Interreg. Le projet s'inscrit dans une stratégie de long terme portée par des partenaires institutionnels engagés, notamment via la cellule de coordination du projet 3Land, financée hors Interreg jusqu'à fin 2028 qui permettra d'assurer le suivi et la continuité après la fin du projet Interreg VI.</p> <p>Les études visent à établir les bases concrètes pour la future réalisation du pont sur le Rhin et de la liaison de tramway. Ces livrables seront ensuite exploitables pour les phases ultérieures. Les prochaines étapes, à l'issue des études, consisteront d'abord à lancer un appel d'offres pour désigner la maîtrise d'œuvre à partir de 2029, suivi de la conception détaillée, l'obtention d'autorisations, puis la mise en œuvre des travaux à partir de 2036. Deux traités d'État, pour la conception ainsi que pour la réalisation et exploitation devront être négociés. Des décisions politiques et budgétaires seront également nécessaires.</p> <p>Un soutien futur pour accompagner les phases opérationnelles reste envisageable. D'autres sources de financement hors Interreg sont à trouver - cette démarche débutera déjà pendant la phase de réalisation du projet Interreg VI avec un recensement des subventions potentielles pour identifier et préparer les demandes de financement pertinentes. Toutefois, l'engagement politique fort et la gouvernance structurée déjà en place assurent la continuité des actions.</p>

Les résultats générés par le projet dans un territoire ciblé sont-ils transférables à d'autres territoires ?	Oui	<p>Les études réalisées dans le cadre du projet Interreg VI ont une valeur stratégique au-delà du périmètre du projet 3Land. En abordant concrètement la planification d'un pont transfrontalier et d'une liaison tramway entre la France et la Suisse, elles posent les bases de méthodes transférables à d'autres projets similaires. Ces travaux généreront des données, outils et démarches de gouvernance qui pourraient devenir des bases de planification essentielles pour les futurs investissements dans les infrastructures de transports transfrontalières dans le Rhin supérieur ou dans d'autres régions frontalières européennes.</p> <p>Le projet pourrait ainsi servir de modèle en matière de planification concertée dans les domaines juridiques, techniques et institutionnelles. Il contribue également à améliorer le processus de coordination entre les différents partenaires et pourrait donc, à terme, faciliter les procédures d'autorisation et réduire les délais de mise en œuvre.</p> <p>D'autres projets structurants en matière de mobilité pourraient donc bénéficier de ce retour d'expérience afin d'améliorer leur coopération transfrontalière et optimiser leur réalisation.</p>
Comment pourront être utilisés les résultats de votre projet après la période de soutien par le programme ?		<p>Après la période de soutien du programme, les résultats du projet serviront de base directe pour engager les phases ultérieures du projet en vue de la mise en place et de la construction du pont sur le Rhin et de la liaison transfrontalière. Les études permettront de déterminer la faisabilité et d'ainsi poser les bases juridiques, techniques et financières. Elles permettront également, en commun avec le concept de mobilité, d'orienter les choix de tracé pour la future ligne de tramway.</p> <p>Les résultats ne constituent donc pas une fin en soi mais un levier structurant pour passer de la planification à l'exécution. Les études seront nécessaires pour l'élaboration d'un cahier des charges qui permettra de poser les conditions pour un éventuel concours d'architecture (en fixant les exigences techniques et qualitatives), pour l'organisation, la réalisation mais également le suivi du projet. Enfin, les études joueront également un rôle clé dans l'organisation des démarches administratives (procédures d'autorisation) et la consultation des parties prenantes dans l'objectif de mobiliser et sécuriser les financements indispensables à la concrétisation du projet.</p> <p>Les résultats pourront ainsi s'ajouter à la méthodologie de coopération déjà en place afin de servir d'appui pour les décisions politiques ou les demandes de financement.</p>

IV.6.4 Plus-value transfrontalière

	Réponse	Commentaire
Votre idée de projet répond-elle à des besoins identifiés de part et d'autre de la frontière ou permet-elle de lever un obstacle transfrontalier?	Oui	<p>L'idée de projet répond à des besoins clairement identifiés de part et d'autre de la frontière, en matière de mobilité, durabilité et de cohésion territoriale. Les études de faisabilité du pont sur le Rhin dans le 3Land visent en effet à lever un obstacle majeur à la mobilité transfrontalière. À ce jour, aucune jonction directe traversant le Rhin n'existe entre la France et la Suisse. Piétons et cyclistes doivent emprunter de longs détours, rendant la voiture souvent plus rapide et attractive. Cette situation limite l'adoption de modes de transport durables et renforce la dépendance à l'automobile.</p> <p>Cette absence d'infrastructure limite les flux pendulaires et ainsi le développement d'un quartier transfrontalier imbriqué. Une meilleure accessibilité dynamiserait le potentiel économique de la région en stimulant l'emploi, le commerce et le tourisme.</p> <p>Outre l'optimisation du trafic, le projet s'inscrit dans une ambition écologique : en favorisant les transports publics et les mobilités douces, il contribuera à réduire les émissions de CO₂. Il intègre également la création d'un corridor écologique, qui participera au développement d'une trame verte transfrontalière.</p> <p>Ce projet vise à poser les bases d'une réalisation concrète. Il renforcera la coopération institutionnelle, facilitera les décisions futures à l'échelle politique, juridique et technique, et soutiendra le développement économique, social et environnemental du territoire trinational.</p>

<p>Votre idée de projet a-t-elle pour objectif de mettre en œuvre de nouvelles activités transfrontalières, d'étudier de nouvelles thématiques à l'échelle transfrontalière ou de créer de nouvelles offres ou structures transfrontalières ?</p>	<p>Oui</p>	<p>La mise en place d'une nouvelle liaison transfrontalière sur le Rhin s'inscrit dans une démarche innovante visant à renforcer la mobilité durable, la cohésion territoriale et la coopération entre la France, la Suisse et l'Allemagne. Le projet prévoit la création d'un pont reliant les réseaux de transport de chaque pays avec une nouvelle ligne de tramway, des pistes cyclables et un itinéraire piéton, entre les deux ponts déjà existants.</p> <p>Cette nouvelle connexion permettrait d'améliorer l'accessibilité de relier directement la gare allemande de Bâle et celle de Saint-Louis, assurant ainsi une connexion fluide au réseau ferroviaire régional, national et européen. Elle renforcerait l'accessibilité aux pôles de vie et de travail et diminuerait le recours à la voiture individuelle grâce à l'amélioration de la desserte et une fluidification des correspondances.</p> <p>Le projet a également une forte dimension écologique puisqu'il soutient la mobilité bas carbone, complète les corridors écologiques et contribue à la préservation de la biodiversité. Il représente un levier pour un développement urbain harmonieux, intégrant les espaces verts, au bénéfice de la qualité de vie des habitants.</p> <p>Cette initiative crée donc une nouvelle activité transfrontalière concrète : la mise en réseau opérationnelle des systèmes de transport, d'aménagement et de gouvernance, au service d'un espace trinational intégré.</p>
<p>En quoi cette initiative transfrontalière est plus efficace et / ou plus pertinente qu'une action isolée mise en œuvre dans chaque Etat membre ?</p>		<p>Les études visant à vérifier la faisabilité du pont sur le Rhin dans le 3Land sont par définition un projet transfrontalier et nécessitent une étroite collaboration entre les partenaires du projet. Une planification isolée par chaque pays créerait des ruptures techniques, fonctionnelles et politiques. Le pont ne pourrait remplir son rôle que s'il s'inscrit dans une continuité cohérente avec les réseaux de transports existants de chaque côté de la frontière. Des démarches séparées entraîneraient des doublons, des normes parfois incompatibles tout comme des coûts accrus.</p> <p>Enfin, seule une vision intégrée et portée par tous les partenaires permettrait de tirer pleinement parti du potentiel urbain et économique de ce futur axe. Un développement fragmenté compromettrait la naissance d'un véritable quartier transfrontalier. Il est donc nécessaire de porter ce projet conjointement afin de garantir sa cohérence, son efficacité et son impact à long terme.</p>

Dans quelle mesure la zone de programmation pourrait-elle bénéficier de l'idée de projet ?		<p>Les résultats du projet (dont les études de faisabilité techniques, juridiques et institutionnelles, l'estimation des coûts et une feuille de route stratégique) auront une portée dépassant les partenaires. Ils fourniront des bases concrètes pour la réalisation d'une première infrastructure de transport public traversant le Rhin entre la France et la Suisse.</p> <p>En tant que projet-pilote pour une coopération transfrontalière complexe dans le domaine de la mobilité durable, ses résultats seront mobilisables par l'ensemble des acteurs du territoire pour la conception de projets similaires. Ils permettront à la région du Rhin Supérieur de capitaliser des enseignements sur les conditions institutionnelles, juridiques, financières et techniques d'un projet d'infrastructure transfrontalière de grande ampleur.</p> <p>Pour l'autorité de gestion et le programme, les livrables constitueront des éléments concrets de valorisation des investissements Interreg, tant en termes d'intégration territoriale que de durabilité. La cellule de coordination 3Land assurera la diffusion et l'activation de ces résultats.</p>
--	--	--

IV.6.5 Caractère innovant

	Commentaire
A quel(s) problème(s) ou à quel(s) besoin(s) en lien avec la ou les thématique(s) traitée(s) l'idée de projet entend-elle répondre ?	<p>La construction d'un pont transfrontalier sur le Rhin entre la France et la Suisse est un projet unique à ce jour. Les partenaires du projet impliqués ne disposent pas de l'expérience nécessaire pour harmoniser les processus d'appel d'offres, d'autorisation et de construction complexes et en partie imposés par la loi des deux États. De plus, l'organisation à long terme des investissements nécessaires nécessite une base de planification solide. Les études de faisabilité répondent donc à ce problème en permettant de vérifier la faisabilité tant financière que technique et juridique du projet.</p> <p>Le projet Interreg est une étape décisive pour éliminer les incertitudes existantes en matière de planification et pour préparer un projet de construction concret. Les études fournissent des connaissances solides pour les décisions politiques, les demandes de financement ainsi que les phases de planification ultérieures.</p> <p>À long terme, le projet apporte une contribution centrale à la promotion d'une mobilité respectueuse de l'environnement. Aujourd'hui, les piétons et les cyclistes doivent emprunter de longs détours via le Dreirosenbrücke ou la Passerelle des Trois Pays, rendant ces modes de transport moins attractifs. Le projet de pont sur le Rhin permettra donc d'améliorer l'accessibilité tout en soutenant le développement d'un quartier transfrontalier imbriqué.</p>
Dans quelle mesure votre idée de projet apporte-t-elle des éléments nouveaux par rapport à la ou les thématique(s) traitée(s) ?	<p>Le projet apporte des éléments nouveaux à la thématique de la mobilité durable et transfrontalière en intégrant pour la première fois un pont sur le Rhin entre la France et la Suisse avec une liaison de tramway. Cette structure, conçue pour accueillir des transports publics, piétons et cyclistes, propose donc une approche innovante à l'échelle du Rhin supérieur.</p> <p>Le projet dépasse cependant la question du transport en ayant pour objectif de relier directement les quartiers en développement dans un cadre de planification urbaine intégrée. Il prévoit également l'aménagement d'un corridor vert de biodiversité, apportant une dimension environnementale supplémentaire à la thématique traitée.</p> <p>Le projet se distingue également par son caractère institutionnel novateur. Il s'agit de la première liaison physique entre la France et la Suisse sur le Rhin, impliquant la coordination de deux Etats dotés de systèmes juridiques et administratifs distincts. La clarification des compétences, des procédures de planification, d'autorisation, de financement et d'exploitation nécessitera une coopération étroite entre les autorités locales, régionales et nationales. La réalisation du pont devra probablement faire l'objet d'un ou plusieurs traités d'Etats. Le projet contribue ainsi à renforcer les bases institutionnelles d'une coopération transfrontalière durable au-delà des frontières extérieures de l'UE.</p>

IV.6.6 Caractère structurant

	Réponse	Commentaire
Le projet constitue-t-il une étape préalable indispensable pour la mise en œuvre de projets de plus grande envergure ?	Oui	<p>Ce projet d'études préliminaires (juridiques, techniques et financières) constitue une première étape indispensable et structurante pour la suite du projet.</p> <p>En effet, ces études ont pour objectif d'analyser la faisabilité et les éventuels obstacles, notamment transfrontaliers, et à identifier les conditions de réalisation du projet. Elles permettraient également d'explorer différents scénarios d'aménagement, de définir les modalités de gouvernance adaptées et de poser un cadre clair pour les futures décisions politiques.</p> <p>Ce travail préparatoire est indispensable pour le lancement d'une nouvelle phase, plus opérationnelle qui se concentrera sur la planification détaillée et la conception puis dans un second temps sur la mise en œuvre concrète du projet, incluant la construction du pont sur le Rhin.</p> <p>Le projet s'inscrit donc dans une logique de progression par étapes, chacune étant interdépendante et construite sur les résultats de la précédente, garantissant ainsi une démarche cohérente et maîtrisée.</p>
Les résultats générés par le projet bénéficieront-ils de manière durable au(x) territoire(s) concerné(s) au-delà de la fin du projet ?	Oui	<p>Les résultats générés par le projet bénéficieront durablement aux territoires concernés. En effet, les données, scénarios et recommandations issus des études permettront aux collectivités d'orienter leurs politiques publiques d'aménagement, de transport et de développement urbain à l'échelle transfrontalière. Ces éléments constitueront une base pour coordonner les projets dans le 3Land et plus particulièrement la conception et la construction du pont qui devrait faire suite aux études.</p> <p>Par ailleurs, ces résultats contribueront également au renforcement de la coopération entre les acteurs locaux et transfrontaliers ainsi qu'à l'amélioration de la gouvernance partagée. Ils poseront ainsi des bases solides pour la conduite de projets d'infrastructure similaires à l'avenir.</p> <p>En effet, au-delà des études, la mise en œuvre du pont entre la France et la Suisse renforcera l'accessibilité, la connexion aux transports publics et la mobilité douce dans et entre les deux pays. Ce projet apportera donc des bénéfices concrets sur le long terme pour les habitants, les travailleurs et les institutions locales.</p>

IV.7 Contribution aux principes transversaux de l'Union européenne

IV.7.1 Contribution aux principes transversaux de l'Union européenne

Pour être éligible à un cofinancement du programme, les projets doivent être compatibles avec les principes transversaux de l'Union européenne. Si un projet contribue en outre de façon significative à l'un des principes transversaux ci-dessous, veuillez décrire de quelle manière.

IV.7.2 Prise en compte de la législation européenne en matière de droit fondamentaux

	Réponse	Commentaire
Les actions prévues dans le projet auront-elles une incidence négative sur les droits fondamentaux ?	Non	<p>Le projet n'a pas d'incidence sur les droits fondamentaux. Il ne porte atteinte à aucun droit ou liberté protégé(e) par la Charte et ne comporte aucun risque d'exclusion, de discrimination, d'atteinte à la vie privée, à la liberté d'expression ou à l'intégrité des personnes. A l'inverse, il vise à améliorer l'accès équitable aux services de mobilité et à renforcer la cohésion territoriale transfrontalière.</p> <p>Les principes d'égalité, de transparence et de durabilité seront respectés à toutes les étapes, conformément aux valeurs fondamentales de l'Union européenne. Ainsi, aucune atteinte aux droits fondamentaux n'est à prévoir dans le cadre de ce projet.</p>

Est-ce que votre projet contribue positivement à l'un des thèmes couverts par l'un des thèmes de la Charte : (protection de l'enfance etc.) ? Si oui remplir le champ texte et citer l'article de la Charte, si non laisser le champ texte vide.	Oui	Le projet répond à plusieurs droits fondamentaux inscrits dans la Charte de l'Union Européenne. Il contribue tout d'abord à l'article 1er relatif à la dignité humaine, en facilitant l'accès à un espace de vie mieux connecté, inclusif et durable. Dans un second temps, le projet promeut activement les mobilités durables (tram, vélo, piétons) et vise à réduire la dépendance à la voiture. Ce faisant, il contribue à diminuer l'empreinte carbone et à améliorer la qualité de l'air, s'inscrivant pleinement dans les objectifs de la Charte en matière de protection de l'environnement (article 37) et de santé publique (article 35). L'intégration d'un corridor écologique renforce encore son impact environnemental positif, en soutenant la préservation des ressources naturelles. Le projet vise également à améliorer la mobilité entre citoyens de différents pays, en particulier pour les travailleurs frontaliers et les usagers du quotidien. En assurant un accès équitable et sans discrimination à une infrastructure de transport public, il soutient le principe de non-discrimination (article 21) ainsi que la liberté de circulation et de séjour (article 45). Enfin, en facilitant l'accès transfrontalier à des établissements éducatifs ou de formation, il répond aussi au droit à l'éducation (article 14) de la Charte.
--	-----	---

IV.7.3 Contribution à l'égalité entre femmes et hommes

	Réponse	Commentaires
Les actions prévues dans les projets auront-elles une incidence négative sur l'égalité entre les femmes et les hommes ?	Non	<p>Le projet ne prévoit aucune action susceptible de générer une inégalité entre les femmes et les hommes. Il est conçu de manière inclusive, sans distinction liée au genre et vise à améliorer l'accès aux transports publics pour tous.</p> <p>Dans un second temps le projet respecte également le principe d'égalité et ce notamment lors des réunions organisées avec les partenaires, les experts, les agents des collectivités qui sont tous traités de manière égale. Les réunions se déroulent dans un cadre où tout le monde a le même droit de parole et de participation.</p> <p>Enfin, le respect de l'égalité se retrouve également dans les procédures administratives. En effet, les appels d'offres, consultation et procédures de sélection sont réalisés selon des critères objectifs tels que les compétences, la qualité et le prix de l'offre. Il n'y a aucune distinction qui est faite entre hommes et femmes. L'égalité professionnelle et la non-discrimination sont strictement respectées.</p>

<p>Est-ce que votre projet (par l'intermédiaire des actions du projet et en ce qui concerne la mise en œuvre) contribue positivement et de manière active à l'égalité femme homme ? Si oui, veuillez remplir le champ de commentaire et justifiez votre réponse. Décrivez les mesures spécifiques, ne vous limitez pas à la description du respect de la législation en vigueur.</p>	<p>Oui</p>	<p>Le projet de pont intègre une approche intermodale et durable des transports (tram, vélo, marche) ce qui contribue positivement à l'égalité femme-homme. En effet, selon l'INSEE, les femmes sont statistiquement plus nombreuses à utiliser les transports publics et les modes de déplacement doux (vélo, marche). Ainsi, en offrant une alternative concrète à la voiture individuelle, le nouveau pont sur le Rhin pourrait significativement améliorer la mobilité des femmes dans la région trinationale.</p> <p>En facilitant les trajets transfrontaliers ainsi que l'accès à l'emploi, à la formation et aux services grâce à une connexion en transports publics et en mobilité douce, le projet renforce concrètement l'égalité entre les femmes et les hommes. Il offre à toutes et tous, indépendamment du genre, une plus grande autonomie dans leurs déplacements quotidiens et un meilleur accès aux opportunités économiques et sociales.</p>
--	------------	---

IV.7.4 Contribution à l'accessibilité des personnes handicapées

	Réponse	Commentaires
--	---------	--------------

Les actions prévues dans le projet auront-elles une incidence négative sur l'accessibilité des personnes handicapées ?	Non	<p>Non, le projet n'aura aucune incidence négative sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap. En effet, aucune restriction d'accès n'est prévue, et au contraire, le principe d'accessibilité universelle sera pleinement intégré dès la phase de conception, conformément à l'art. 9 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par les Etats nationaux des partenaires impliqués. L'infrastructure sera conçue pour être pleinement adaptée aux besoins des personnes à mobilité réduite (PMR) et, plus largement, à toutes les formes de handicap. Cette exigence s'appliquera à l'ensemble des éléments du projet; pont, cheminement piétons et cyclables, arrêt de tramway et connexions intermodales.</p> <p>En cohérence avec les art. 9 et 20 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le projet vise à lever les obstacles à la mobilité personnelle et à garantir une utilisation autonome, sûre et équitable de l'espace public.</p> <p>En cohérence également avec l'art. 26 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, le projet vise aussi à garantir l'autonomie, la sécurité et l'égalité d'accès aux services de mobilité pour tous les usagers. Il convient toutefois de préciser que les modalités techniques concrètes permettant de répondre pleinement à ces exigences d'accessibilité seront définies dans le cadre du traité d'Etat à venir, en tenant compte des cadres de planification nationaux applicables dans chaque pays partenaire.</p>
--	-----	--

<p>Est-ce que votre projet (par l'intermédiaire des actions du projet et en ce qui concerne la mise en œuvre) contribue positivement et de manière active à l'accessibilité des personnes handicapées ? Si oui, veuillez remplir le champ de commentaire et justifiez votre réponse. Décrivez les mesures spécifiques, ne vous limitez pas à la description du respect de la législation en vigueur.</p>	<p>Oui</p>	<p>Oui, le projet contribue activement et positivement à l'accessibilité des personnes handicapées. Au-delà du respect des normes en vigueur, l'accessibilité universelle est intégrée comme un objectif transversal dès la phase d'études. Les futurs aménagements seront pensés pour permettre une mobilité fluide, autonome et sécurisée pour tous.</p> <p>Le projet prévoit la mise en place de chemins adaptés, d'une signalétique inclusive, d'un éclairage sécurisé et de véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. Il sera cependant nécessaire de définir plus précisément les conditions précises d'aménagement dans les étapes ultérieures du projet.</p> <p>L'accessibilité est également prise en compte dans la stratégie de communication du projet. Le site internet du 3Land est conçu selon des principes d'accessibilité numérique: les contenus sont rédigés dans un langage clair et les visuels sont systématiquement accompagnés de descriptions pour les personnes malvoyantes ou non voyantes .</p> <p>Ainsi le projet contribue de différentes manière à faciliter l'accessibilité des personnes handicapés que cela soit sur le plan technique, en anticipant l'accessibilité de la future infrastructure, et sur le plan informationnel, en veillant à une communication inclusive et accessible à tous.</p>
--	------------	--

IV.7.5 Contribution au principe de non-discrimination

	Réponse	Commentaires

Votre projet est-il conçu de manière à éviter toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle?	Oui	<p>Le projet d'études préliminaires de faisabilité ne met en œuvre aucune action ayant un effet discriminatoire direct ou indirect. Il s'inscrit dans un cadre de coopération transfrontalière qui valorise la diversité culturelle, sociale et institutionnelle. Il est conçu selon une logique d'intérêt général de manière à exclure toute forme de discrimination fondée sur le sexe, l'origine ethnique, la religion, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.</p> <p>L'infrastructure visée sera conçue pour être accessible à tous et les études techniques incluront des recommandations d'aménagement inclusifs en matière d'accessibilité et de communication par exemple. Le projet bénéficiera ainsi à une large diversité d'usagers.</p> <p>De plus, toutes les réunions et échanges organisés dans le cadre du projet respecteront le principe d'égalité, de libre expression et de traitement équitable pour l'ensemble des participants. Il en est de même pour les procédures d'appel d'offres ou toute autre procédure menée durant le projet. En effet, le choix des prestataire sera uniquement basé sur des critères objectifs, sans distinction liée au genre, à l'origine ou à tout autre critère.</p>
Est-ce que votre projet (par l'intermédiaire des actions du projet et en ce qui concerne la mise en œuvre) contribue positivement et de manière active au principe de non-discrimination ? Si oui, veuillez remplir le champ de commentaire et justifiez votre réponse. Décrivez les mesures spécifiques, ne vous limitez pas à la description du respect de la législation en vigueur.	Oui	<p>Le périmètre du projet inclut des zones de diversité sociales et culturelles. Ainsi, avec pour objectif de renforcer la cohésion territoriale, le projet de pont et de tram devrait servir à relier des quartiers voisins mais qui ne sont pas assez bien desservis. Cela permettra d'établir un nouveau lien entre les pays, les villes et les personnes avec pour principe la non-discrimination.</p> <p>Par ailleurs, en facilitant l'accès aux pôles d'emploi, de formation, de santé et de service publics par le biais de transports durables, le projet réduit les inégalités spatiales qui touchent certaines personnes. Cela pourrait donc bénéficier à des personnes n'ayant pas de voiture individuelle et leur permettrait ainsi de se rendre plus facilement de part et d'autre de la frontière, ce qui n'était peut être pas possible avant.</p> <p>En ce qui concerne le projet d'études et la collaboration en elle-même, il est à noter que les différences culturelles linguistiques et administratives sont systématiquement prises en compte et respectées. Cette coopération trinationale favorise donc un cadre de travail inclusif, fondé sur le respect et la compréhension culturelle.</p> <p>Ainsi, bien que le projet ne soit pas un projet social au sens strict, il contribue tout de même positivement au principe de non-discrimination et à l'évolution des pratiques afin de favoriser l'inclusion et le lien entre les territoires et les personnes.</p>

IV.7.6 Contribution au développement durable et politique de l'UE dans le domaine de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du projet

Dans la mise en œuvre de votre projet, comment la problématique du développement durable sera-t-elle prise en compte ? Décrivez les mesures spécifiques ne vous limitez pas à la description du respect de la législation en vigueur. Quelles sont les mesures misent en œuvre au sein du partenariat pour limiter l'impact du projet (par exemple en matière de déchet, de transport ect...) ?

Le projet, bien qu'il ne porte à ce stade qu'exclusivement sur des études de faisabilité, intègre pleinement la problématique du développement durable. Le projet n'aura donc pas d'incidence négative sur le développement durable, l'environnement, la biodiversité ou la lutte contre la pollution, mais au contraire a pour objectif de contribuer activement à la transition écologique. L'un des éléments central est la possible mise en place d'un corridor écologique sur le pont. Celui-ci viserait à relier deux grands systèmes de biotopes. Selon l'étude de faisabilité du réseau de biotopes, ce projet pourrait contribuer de manière significative à la protection de la faune et de la flore. Ce projet permettrait de promouvoir la biodiversité tout en améliorant la qualité des habitats naturels, au bénéfice tant des espèces animales et végétales que des êtres humains.

Le projet a également pour objectif de promouvoir l'usage des transports en commun et des modes de mobilité douce à travers la mise en place d'un tram, de voies dédiées aux cyclistes et de chemins piétons. Ainsi, l'objectif est la désincitation à l'usage de la voiture individuelle et donc la réduction des émissions de CO2.

Les études posent les bases d'un projet respectueux de l'environnement, conçu pour répondre aux défis actuels ainsi que pour intégrer et anticiper les besoins évolutifs de la société.

IV.7.7 Contribution au développement durable et politique de l'UE dans le domaine de l'environnement au regard du contenu du projet

	Réponse	Commentaires
Au vu de la thématique traitée par votre projet, est-ce que les actions prévues auront une incidence négative sur le développement durable, l'environnement, la biodiversité, la lutte contre la pollution ? Si oui, expliquer dans le champ de commentaire quelles mesures compensatoires sont prévues.	Non	

Est-ce que votre projet aura une incidence négative significative sur les zones Natura 2000 ?	Non	<p>Non, le projet n'a pas d'incidence négative significative sur les zones Natura 2000 situées à proximité. Au contraire, l'un des objectifs majeurs du projet est de favoriser la continuité écologique en créant un corridor de biodiversité sur le pont, permettant ainsi de relier deux grands systèmes de biotopes. Cette initiative vise à préserver et à renforcer la faune, la flore ainsi que les espèces potentiellement menacées, en améliorant la qualité des habitats naturels. Le projet s'inscrit donc dans une démarche de protection et de promotion de la biodiversité.</p> <p>En effet, les études préliminaires serviront également à démontrer que la construction de l'ouvrage ne portera pas atteinte directement à une zone protégée du réseau Natura 2000. Le plan de travail prévoit une première étude environnementale, incluant des recommandations sur les points à approfondir dans le cadre d'une étude d'impact sur l'environnement. L'objectif est de cartographier des zones sensibles et d'identifier des critères d'exclusion ou de vigilance, en tenant compte des réglementations nationales et européennes en vigueur.</p>
Si votre projet a des actions dans un site Natura 2000 avez-vous mené une évaluation d'incidence ?	Non	Le projet n'a pas d'actions dans un site Natura 2000.

Est-ce que les actions prévues de votre projet contribueront de manière positive au développement durable et à la politique de l'UE en matière d'environnement ? Si oui, comment ?	Oui	<p>Le projet contribue de manière positive au développement durable ainsi qu'à la politique de l'UE en matière d'environnement. Dans un premier temps le projet s'inscrit pleinement dans les Objectifs de Développement Durable (ODD), auxquels l'UE a activement participé. Le projet de pont représente une infrastructure résiliente, durable et innovante (ODD 9) visant à favoriser l'émergence de villes et de communautés plus durables (ODD11). Il participe également à la lutte contre le changement climatique (ODD13), notamment à travers la promotion de la mobilité douce et des transports publics. Enfin, il contribue à la préservation de la vie terrestre (ODD 15) grâce à l'intégration d'un corridor de biodiversité destiné à protéger les écosystèmes terrestres et à renforcer la continuité écologique.</p> <p>Par ailleurs, le projet s'inscrit en cohérence avec les objectifs du pacte vert pour l'Europe (Green Deal), qui vise à atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050. En encourageant des modes de transports durables tels que la marche, le vélo et le tram et en limitant les émissions de CO2, le projet incarne les principes fondamentaux de cette stratégie européenne.</p> <p>Ainsi, dès la phase d'étude, le projet intègre pleinement les enjeux du développement durable, en cohérence avec les orientations stratégiques portées par l'Union européenne. Il illustre également la possibilité d'une gouvernance partagée et ambitieuse en matière de transition écologique à l'échelle transfrontalière.</p>
--	-----	--

IV.7.8 Etudes requises pour la mise en oeuvre du projet

	Réponse	Commentaire
Est-ce que votre projet a nécessité une étude d'impact ? Si oui, résumez les conclusions de l'étude d'impact.	Non	Non, le projet n'a pas nécessité la réalisation d'une étude d'impact. La réalisation d'une telle étude pourrait toutefois s'avérer nécessaire pour la suite du projet, notamment en ce qui concerne les procédures d'autorisation et la préparation de la déclaration d'utilité publique. Ce processus sera vérifié dans le cadre des études préliminaires.

Si votre projet relève du champ d'application de la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil, a-t'il fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement ou d'une procédure de vérification préliminaire et des solutions de substitutions ?	Non	<p>Le projet relève du champ d'application de la directive 2011/92/UE puisqu'il se classe en effet dans la rubrique des projets d'infrastructure, groupe B "Travaux d'aménagement urbain, y compris la construction de centres commerciaux et de parkings". Cependant aucune évaluation des incidences sur l'environnement ou de procédure de vérification préliminaires ou de solutions de substitutions n'a encore été réalisée ou suggérée à ce jour.</p> <p>La réalisation d'une telle étude pourrait toutefois s'avérer nécessaire pour la suite du projet, notamment en ce qui concerne les procédures d'autorisation et la préparation de la déclaration d'utilité publique. Ce processus sera vérifié dans le cadre des études préliminaires.</p>
Si votre projet prévoit des investissements dans des infrastructures dont la durée de vie prévue atteint au moins 5 ans, est-il prévu de faire une évaluation des effets escomptés du changement climatique?	Non	<p>La réalisation d'une telle étude n'est pas prévue pour le moment, mais elle pourrait toutefois s'avérer nécessaire pour la suite du projet, notamment en ce qui concerne les procédures d'autorisation et la préparation de la déclaration d'utilité publique. Ce processus sera vérifié dans le cadre des études préliminaires.</p>

IV.8 Approche en matière de communication et de visibilité du projet

IV.8.1 Objectifs généraux de la communication du projet

Pourquoi la communication autour de votre projet est-elle importante ? Comment la communication contribuera-t-elle à l'atteinte des objectifs de votre projet ?

- Créer un environnement favorable à la réalisation du pont en favorisant une compréhension commune du projet au-delà des frontières administratives, linguistiques et institutionnelles
- Traduire la complexité du projet en messages clairs et accessibles, afin de le rendre compréhensible pour un public non expert

Communication externe (public intéressé / spécialisé, grand public)

- Renforcer la visibilité de la démarche
- Expliquer les enjeux
- Valoriser l'engagement des partenaires et financeurs (3Land et au-delà)
- Lobbying pour le soutien politique et financier
- Accessibilité universelle: conformité et accessibilité (utilisation d'un langage clair, formats numériques accessibles)

Communication interne (niveau technique et politique)

- Assurer le flux des informations au niveaux politique et technique
- Communiquer les résultats des études de manière compréhensible
- Impliquer les élus et institutions pour faciliter la mise en œuvre des prochaines étapes

IV.8.2 Groupes-cibles de la communication du projet

A qui s'adresse votre projet et à qui en profiteront les résultats ? Qui tiendrez-vous informé de vos activités et réalisations majeures ? Précisez, pour chaque groupe cible, les enjeux identifiés : type d'implication recherché, motivations, freins, etc.

Acteurs publics et institutionnels (élus, collectivités, ministères, financeurs)

- enjeux: légitimation, financement et gouvernance du projet
- implication recherchée: soutien politique, engagement
- motivations: impact + visibilité territoriale, innovation
- freins: complexité juridique, cadre manquant, incertitude (financière)

Grand public (habitants, frontaliers, visiteurs)

- enjeux: acceptabilité, compréhension des bénéfices
- implication recherchée: appropriation citoyenne, relai d'information
- motivations: cadre de vie, amélioration de l'accessibilité, mobilités durables
- freins: inquiétudes face aux changements, éloignés du processus, processus très abstrait

Communauté technique / public spécialisé (urbanistes, aménageurs, ingénieurs, chercheurs)

- enjeux: diffusion des résultats des études et retour d'expérience
- implication recherchée: échanges, valorisation des bonnes pratiques, contribution aux études
- motivations: intérêt pour un projet inédit et d'envergure transfrontalière, possibilités de coopération interdisciplinaire et trinationale

Médias et relais d'opinion

- enjeux: toucher une audience large et transfrontalière
- implications recherchée: diffusion d'informations claires, pédagogiques et régulières auprès du grand public
- motivations: caractère inédit du projet; dimension européenne et symbolique
- freins: complexité technique et organisationnelle du projet, temporalité longue et absence d'effets visibles immédiats; difficulté à vulgariser études et procédures



IV.8.3 Stratégie, canaux et outils

Au travers de quels supports et médias comptez-vous faire passer vos messages auprès de vos groupes cibles ? / A quel rythme envisagez-vous de communiquer ? Quels sont les temps forts du projet qui seront particulièrement mis en avant ?

Stratégie coordonnée, multilingue et transfrontalière, portée par l'ETB

Canaux numériques et institutionnel

- Sites internet de l'ETB, du projet 3Land, des partenaires (onglets projets, news)
- Newsletters du projet 3Land et de l'ETB, et des partenaires éventuellement réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook)
- Médias locaux, régionaux et transfrontaliers : communiqués, interviews

Outils spécifiques

- Fiches synthétiques thématiques avec les résultats des études à usage interne
- Infographies
- Organisation d'une conférence / d'un événement de clôture
- Participation à des forums ou évènements spécialisés sur la coopération, l'aménagement et l'urbanisme, la mobilité
- Organisation de visites guidées du périmètre du projet

Temps forts

- Lancement
- Présentation intermédiaire
- Publication des conclusions

Rythme de communication

- Selon les jalons majeurs du projet

IV.8.4 Coordination de la communication du projet

Qui coordonnera la communication du projet ? Comment s'assurera-t-il/elle de l'implication de tous les partenaires et de leur contribution à la communication autour du projet ?

- Coordination centrale assurée par la cheffe de projet 3Land et le GT Communication 3Land pour garantir la cohérence des messages, le partage des contenus et la mise en valeur des contributions de chacun
- Le pilotage stratégique comprend: l'élaboration des messages clés, d'articles, la gestion des outils (site internet, newsletter), supervision, éventuellement la recherche de prestataires (p. ex. graphistes)
- Rôle actif des partenaires locaux : participation au GT Communication pour contribuer aux supports bilingue communs et pour relayer les informations via les canaux propres à chaque partenaire
- Suivi et évaluation de la communication grâce à des indicateurs (fréquentation, nombre d'interaction, couverture médiatique)

IV.8.5 Recensement des canaux institutionnels des partenaires du projet

	URL site web institutionnel	Chaîne YouTube	Facebook	Twitter	Instagram	LinkedIn
Eurodistrict Trinational de Bâle	https://3-land.net/fr/	https://www.youtube.com/@eurodistricttrinationaldeb8035	https://www.facebook.com/eurodistrictbasel/	/	/	https://fr.linkedin.com/company/eurodistrict-trinational-de-bale
Saint-Louis Agglomération	https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/	https://www.youtube.com/channel/UCFz7ePAx07OtgSh2dXEJE3A	https://www.facebook.com/SaintLouisAgglo/	/	https://www.instagram.com/saintlouisagglo/	https://www.linkedin.com/company/saint-louis-agglom%C3%A9ration
Ville de Saint-Louis	https://www.saint-louis.fr/	https://www.youtube.com/channel/UCU9Y1A1jwNMLpKLtim9hP7A	https://www.facebook.com/ville.saintlouis/?eid=ARDtm27e_v06OgkV_Esw70h3TXUBQ-tdA5zNNWKLZ3Gu93hC9LLg55zAxJlBpTwNU7Xvb-9E5wbGNrnL	/	https://www.instagram.com/saint_louis_alsace/	/
Collectivité européenne d'Alsace (CeA)	https://www.alsace.eu/	https://www.youtube.com/c/ToutelAlsace	https://www.facebook.com/ToutelAlsace/	https://x.com/toutelalsace	https://www.instagram.com/toutelalsace/	https://www.linkedin.com/company/collectivit-europeenne-d-alsace
Ville de Huningue	https://www.huningue.fr/	https://www.youtube.com/@villedehuningue2933	https://www.facebook.com/Huningue/		https://www.instagram.com/villedehuningue/	https://fr.linkedin.com/company/ville-de-huningue
Canal de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement	https://www.bs.ch/bvd	/	https://www.facebook.com/Bau.und.Verkehrsdepartement.BS/	/	/	/
Stadt Weil am Rhein	https://www.weil-am-rhein.de/start	https://www.youtube.com/channel/UCcXwhVLxKbpqDkJUZBX06nQ	https://www.facebook.com/stadt.weilamrhein	/	https://www.instagram.com/stadt.weilamrhein/	https://www.linkedin.com/company/stadt-weil-am-rhein
Canal de Bâle-Ville - Interreg	https://www.bs.ch/	https://www.youtube.com/kantonbaselstadt/videos	https://www.facebook.com/Rathaus.Basel	https://x.com/baselstadt	https://www.instagram.com/kantonbaselstadt/	https://www.linkedin.com/company/kanton-basel-stadt/
Confédération suisse - NRP	https://www.regbas.ch/de/kooperationen/ikrb/	https://www.youtube.com/@Regio_Basiliensis	https://www.facebook.com/RegioBasiliensis/	https://bsky.app/profile/regiobasiliensis.bsky.social	https://www.instagram.com/regiobasiliensis/	https://www.linkedin.com/company/regio-basiliensis/
Landkreis Lörrach	https://www.loerrach-landkreis.de/willkommen	https://www.youtube.com/@landkreisloerrach	https://www.facebook.com/loerrach.landkreis	/	https://www.instagram.com/landkreis.loerrach/	https://de.linkedin.com/company/landratsamt-loerrach



IV.9 Le New European Bauhaus

	Réponse	Commentaire
Est-ce que votre projet contribue à l'initiative du New European Bauhaus ?	Non	Non, le projet ne contribue pour l'instant pas à l'initiative du New European Bauhaus, mais pourrait potentiellement envisager de devenir un partenaire dans le futur. Cette décision sera prise en concertation avec les partenaires du projet.

Mise en oeuvre opérationnelle du projet

V.1 Plan de travail

Type d'action	1 Préparation du projet			
Description du type d'action	<p>La préparation de la demande Interreg a nécessité une phase préparatoire approfondie, au cours de laquelle les bases du projet commun ont été posées. L'objectif était de recenser les besoins des parties prenantes, de regrouper les priorités et de définir une vision commune. Ce processus comprenait à la fois des réflexions sur le contenu afin d'intégrer le projet dans les stratégies existantes et des clarifications organisationnelles et financières. Dans le même temps, il fallait obtenir le soutien politique nécessaire pour garantir la viabilité du projet à long terme.</p> <p>Grâce à un échange continu avec les partenaires et le secrétariat Interreg, la demande a pu être élaborée de manière structurée.</p>			
Action	1.1 Rédaction du dossier de dépôt de candidature Interreg	Début	2026-01-01	Fin 2026-03-31
Description	<p>La préparation du dossier de candidature Interreg s'est déroulée en plusieurs étapes :</p> <p>Dans un premier temps, un pré-formulaire a été élaboré afin de présenter l'idée du projet, ses objectifs et sa valeur ajoutée attendue pour la région. Ce pré-formulaire a servi de base pour recueillir les premiers retours.</p> <p>Sur cette base, le formulaire détaillé a été complété, décrivant le contenu du projet, les mesures prévues, le calendrier, le budget et le partenariat. Tout au long du processus un échange étroit a eu lieu avec le Secrétariat conjoint Interreg afin d'intégrer rapidement les remarques concernant le contenu et la forme.</p> <p>Parallèlement, tous les documents ont été validés par les partenaires du projet afin de refléter leurs contributions et leurs engagements dans la candidature.</p>			
Résultat(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Validation des objectifs et mesures communs du projet - Élaboration et concertation du plan de financement - Élaboration du pré-formulaire Interreg - Approfondissement et concrétisation de l'idée du projet dans la demande Interreg 			
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle			
Partenaires participants	+ Saint-Louis Agglomération + Ville de Saint-Louis + Collectivité européenne d'Alsace (CeA) + Ville de Huningue + Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement + Stadt Weil am Rhein + Canton de Bâle-Ville - Interreg + Confédération suisse - NRP + Landkreis Lörrach			

Action	1.2 Préparation du contenu et de l'organisation du projet	Début	2026-01-01
		Fin	2026-03-31
Description	<p>La préparation du projet comprend plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition des besoins (en matière d'études) des partenaires dans le cadre d'échanges individuels et de réunion régulières afin de recenser les attentes et priorités de toutes les parties prenantes - concertation des objectifs, des mesures et du calendrier du projet, ainsi que leur intégration dans les plans/stratégies existantes des partenaires - préparation des demandes de cofinancement et leur envoi aux partenaires potentiels du projet, en clarifiant les contribution financières et organisationnelles respectives au projet - rédaction d'une déclaration d'intention concernant le projet Interreg et son financement, qui servira de base à un traité d'Etat ultérieur. <p>Les décideurs politiques ont également été impliqués afin de garantir un soutien à tous les niveaux. Les premières clarifications techniques sur les questions de mobilité et les conditions cadres de planification ont fourni des arguments pour la pertinence du projet.</p>		
Résultat(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes-rendus de réunion - Ébauches et version finale des objectifs du projet, du plan d'action et du calendrier - Demandes de cofinancement - Ébauches et version finale de la déclaration d'intention 		
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle		
Partenaires participants	+ Saint-Louis Agglomération + Ville de Saint-Louis + Collectivité européenne d'Alsace (CeA) + Ville de Huningue + Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement + Stadt Weil am Rhein + Canton de Bâle-Ville - Interreg + Confédération suisse - NRP + Landkreis Lörrach		
Type d'action	2 Coordination du projet		
Description du type d'action	<p>Ce type d'actions garantit une gestion efficace, transparente et cohérente de l'ensemble des activités du projet pendant toute sa durée. Elle englobe le suivi financier et administratif, la coordination entre les partenaires ainsi que le renforcement des compétences opérationnelles de la coordination du projet.</p> <p>La gestion administrative et financière comprend l'interface avec les autorités de financement, le suivi de la convention de projet, la préparation des demandes de versement, du rapport intermédiaire, ainsi que l'accompagnement des procédures de marchés publics et des prestataires sélectionnés.</p> <p>La coordination des partenaires assure la planification, l'organisation et la documentation des réunions, la concertation avec les groupes de travail et la mise en place d'une base de données commune centralisant présentations, comptes-rendus, éléments d'étude et documents de projet.</p> <p>En complément, les compétences techniques de la coordination sont à développer par des formations ciblées, notamment sur les procédures françaises d'urbanisme et de planification, afin d'assurer un soutien efficace aux partenaires.</p> <p>Dans l'ensemble, la « Coordination du projet » contribue à atteindre les objectifs, à optimiser la coopération transfrontalière et à assurer la durabilité des résultats.</p>		

Action	2.1 Gestion financière et administrative du projet	Début	2026-01-01
		Fin	2028-12-31
Description	<p>Cette mesure garantit le pilotage efficace et transparent du projet Interreg. Elle comprend l'accompagnement administratif et financier, tout en assurant l'interface avec le secrétariat conjoint, l'autorité de gestion Interreg et l'autorité de gestion de la Nouvelle Politique Régionale suisse. Cela inclut le suivi de l'élaboration de la convention de projet, la préparation des demandes de versement et des appels de fonds, la rédaction du rapport intermédiaire ainsi que le monitoring financier, soutenu par un comptable externe. En parallèle, la mesure couvre l'accompagnement des marchés publics prévus (soutenu par une assistance à la maîtrise d'ouvrage) : coordination de la préparation et de la publication des dossiers de consultation, organisation et suivi des procédures de sélection ainsi que l'accompagnement des prestataires retenus, notamment pour les contrats et la facturation.</p>		
Résultat(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - 6 demandes de versement (tbc) - 3 appels de fonds par partenaire financier (p. ex. au début du projet, à mi-parcours, après l'audit final; tbc) - 1 convention de projet signée - 5 procédures de marché public menées à bien 		
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle		
Partenaires participants			
Action	2.2 Coordination des partenaires	Début	2026-01-01
		Fin	2028-12-30
Description	<p>Cette mesure assure le suivi et la gestion efficace des actions Interreg en lien avec les partenaires du projet. Elle comprend la préparation et l'organisation des réunions, y compris la définition des ordres du jour, la planification des dates et la réservation des salles. Avant chaque rencontre, la concertation avec les différents groupes de travail du projet 3Land permet de clarifier les points à discuter et de garantir la cohérence des informations échangées. La préparation des documents de séance et la rédaction des comptes-rendus font partie intégrante de la mesure, afin de documenter les décisions et de faciliter la mise en œuvre des actions. De plus, une base de données commune dédiée à la gestion des connaissances sera mise en place. Elle permettra de centraliser les documents de présentation, les comptes rendus de réunion, les éléments d'étude et les documents relatifs au projet, qui seront ainsi accessibles à tous les partenaires.</p>		
Résultat(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - 1 base de données communes - 6-8 réunions par année - 6-8 dossiers de documents de séance - 6-8 comptes-rendus 		
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle		

Partenaires participants			
Action	2.3 Renforcement des compétences de la coordination du projet auprès de l'ETB	Début Fin	2026-01-01 2026-10-31
Description	Cette mesure vise à professionnaliser et à approfondir les connaissances techniques de la coordination du projet auprès de l'ETB afin d'apporter le meilleur soutien possible aux partenaires. Une attention particulière est accordée aux procédures françaises en matière d'urbanisme et d'aménagement (p.ex. les autorisations, les études environnementales), dont la compréhension est essentielle pour une communication claire avec les partenaires suisses. À cette fin, la coordination du projet participe à une formation continue certifiée (p. ex. Planifier et sécuriser le déroulement d'un projet d'aménagement – niveau initiation, 14 heures en présentiel). Cette formation présente les étapes et les acteurs clés, explique les procédures et les études pertinentes ainsi que leurs liens, et sensibilise aux défis juridiques. Cela permet d'optimiser les décisions stratégiques, la planification et le cadre juridique et de renforcer durablement les compétences opérationnelles de la coordination.		
Résultat(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - attestation de participation à la formation - organisation de 1-2 ateliers pour transmettre les connaissances aux partenaires - élaboration d'un guide ou d'une check-list pour rendre les acquis exploitables dans le projet. 		
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle		
Partenaires participants			
Type d'action	3 Communication autour du projet		
Description du type d'action	<p>Ce type d'action vise à assurer une communication cohérente, régulière et adaptée aux différents publics cibles du projet PONTi3. La stratégie combine plusieurs outils et formats : coordination continue via un groupe de travail communication, diffusion d'informations régulières sur l'avancement du projet (articles, site web, communiqués de presse, réseaux sociaux), production de rapports de synthèse et de fiches visuelles compréhensibles destinés aux décideurs politiques, ainsi que l'organisation d'événements institutionnels et publics. L'accent est mis sur la transparence, la traçabilité et la valorisation des résultats, surtout auprès des décideurs politiques et partenaires institutionnels aux échelles locale, transfrontalière et européenne, mais également auprès du grand public.</p> <p>Un événement officiel de clôture, en collaboration avec l'Autorité de gestion et les instances européennes, garantira une visibilité renforcée et durable du projet.</p>		
Action	3.1 Coordination continue de la communication et documentation	Début Fin	2026-01-01 2028-12-31

Description	Mise en place d'un dispositif de communication cohérente, efficace et conforme aux exigences du programme Interreg : - Élaboration d'un plan de communication 2026-2028 validé par les partenaires - Animation trimestrielle du groupe de travail communication existant - (Coordination de la) production des contenus (articles, visuels) - Gestion et archivage systématique de la documentation produite (newsletter, communiqués, supports événementiels)		
Résultat(s) de l'action	- 1 plan de communication - 3 réunions/an du groupe de travail communication avec compte-rendus (≈ 9 au total) - Base documentaire complète et accessible		
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle		
Partenaires participants	+ Saint-Louis Agglomération + Ville de Saint-Louis + Collectivité européenne d'Alsace (CeA) + Ville de Huningue + Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement + Stadt Weil am Rhein + Canton de Bâle-Ville - Interreg + Confédération suisse - NRP + Landkreis Lörrach		
Action	3.2 Publication régulière sur l'avancée du projet	Début Fin	2026-09-01 2028-12-31
Description	Une fois le plan de communication établi, il convient de communiquer régulièrement sur l'avancement du projet. Le public cible est principalement constitué de partenaires institutionnels et de parties prenantes. les informations destinées au grand public, aux habitants et aux médias doivent être soigneusement sélectionnées et présentées de manière compréhensible.		
Résultat(s) de l'action	Au total - 6 articles dans la Newsletter 3Land existante - 3 communiqués de presse, selon l'actualité du projet - 3-6 post (= création de formats courts pour réseaux sociaux) + Mise à jour régulière du site internet du projet 3Land		
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle		
Partenaires participants	+ Saint-Louis Agglomération + Ville de Saint-Louis + Collectivité européenne d'Alsace (CeA) + Ville de Huningue + Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement + Stadt Weil am Rhein + Canton de Bâle-Ville - Interreg + Confédération suisse - NRP + Landkreis Lörrach		
Action	3.3 Réalisation de rapports de synthèse et de fiches d'information sur les études menées pour les partenaires du projet 3Land	Début Fin	2027-01-01 2028-12-31

Description	<p>Une fois les premières études terminées, des rapports de synthèse et des fiches d'information doivent être rédigés sur la base des rapports (techniques) détaillés. L'objectif est de permettre aux décideurs politiques de mieux comprendre et de s'approprier les résultats des études.</p> <p>les rapports de synthèse résument les rapports (techniques) détaillés en 10 pages maximum. Les fiches d'information doivent être encore plus courtes. Les résultats des études y seront présentés visuellement sous forme d'infographiques.</p> <p>Tous les rapports de synthèse et les fiches d'information seront rédigés en allemand et en français.</p>		
Résultat(s) de l'action	<p>- Rédaction d'au moins 3 rapports de synthèse et d'au moins 3 fiches d'information (1 rapport de synthèse + 1 fiche d'information par thème - aspects juridiques, techniques, financiers)</p>		
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle		
Partenaires participants	<p>+ Saint-Louis Agglomération + Ville de Saint-Louis + Collectivité européenne d'Alsace (CeA) + Ville de Huningue + Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement + Stadt Weil am Rhein + Canton de Bâle-Ville - Interreg + Confédération suisse - NRP + Landkreis Lörrach</p>		
Action	3.4 Organisation d'évènements	Début	2028-06-01
		Fin	2028-12-31
Description	<p>Cette mesure vise à présenter les résultats du projet aux décideurs politiques locaux et régionaux, aux partenaires européens, à la presse et au grand public. Elle a pour objectif de renforcer la visibilité du projet au niveau local, transfrontalier et européen.</p> <p>Une cérémonie de clôture officielle est prévue, au cours de laquelle les résultats du projet seront présentés à un public institutionnel, notamment des représentants politiques locaux et régionaux, des membres du Comité de suivi Interreg et des représentants de la Commission européenne. L'événement vise à mettre en valeur les résultats du projet et à renforcer la visibilité de la coopération transfrontalière. La tenue de cet événement est prévue pour le second semestre 2028.</p> <p>Des visites guidées de la zone du projet 3Land, par exemple des sites potentiels des têtes de pont, sont prévues pour le grand public. Ce format vise à informer sur place, de manière aussi accessible que possible, sur les développements prévus.</p>		
Résultat(s) de l'action	<p>- Organisation réussie d'un évènement officiel de clôture du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Documentation photo - 1 point presse - Publication de 5 articles dans les médias 		
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle		
Partenaires participants	<p>+ Saint-Louis Agglomération + Ville de Saint-Louis + Collectivité européenne d'Alsace (CeA) + Ville de Huningue + Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement + Stadt Weil am Rhein + Canton de Bâle-Ville - Interreg + Confédération suisse - NRP + Landkreis Lörrach</p>		
Type d'action	4 Clôture du projet		

Description du type d'action	<p>La phase de clôture du projet sert à mettre en évidence les résultats du projet sur le plan administratif et du contenu, ainsi qu'à assurer le traitement formel auprès de l'autorité de gestion Interreg. Elle pose les bases pour l'utilisation future et le développement des résultats du projet.</p> <p>Les éléments centraux sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rédaction des documents finaux Interreg, dont le rapport final, dans lequel les objectifs, les mesures mises en œuvre et la valeur ajoutée transfrontalière sont présentés et évalués. Il est également prévu d'établir un décompte financier final qui documente les prestations/fournies/subventions reçues et prouve le respect des conditions d'éligibilité. - la préparation et la communication des résultats dans un rapport final destiné aux partenaires qui résume les enseignements tirés sur les plans juridique, technique et financier. - la préparation de la période suivante par la formulation de recommandations, l'élaboration d'un accord sur la suite et les structures de gouvernance possibles, l'ancrage des résultats dans les structures et les stratégies des partenaires et (dans le meilleur des cas) la garantie de financements et de projets de suivi. 		
Action	4.1 Préparation de la suite après la fin du projet	Début Fin	2028-09-01 2028-12-31
Description	<p>Cette mesure comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration de recommandations pour la suite sur les plans technique, juridique et financier, - la préparation d'un accord sur la suite et les structures de gouvernance possibles. <p>Dans le meilleur des cas, les recommandations sont intégrées dans les plans et stratégies des partenaires et permettent un financement et des mesures ultérieurs.</p>		
Résultat(s) de l'action	- Liste des recommandations élaborées - projet d'accord sur la suite		
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle		
Partenaires participants	+ Saint-Louis Agglomération + Ville de Saint-Louis + Collectivité européenne d'Alsace (CeA) + Ville de Huningue + Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement + Stadt Weil am Rhein + Canton de Bâle-Ville - Interreg + Confédération suisse - NRP + Landkreis Lörrach		
Action	4.2 Rédaction des rapports finaux Interreg	Début Fin	2028-10-01 2028-12-31
Description	<p>Cette mesure comprend la préparation des documents finaux officiels destinés à l'Autorité de gestion Interreg, en particulier le rapport final. Ce dernier présente et évalue la réalisation des objectifs du projet, les mesures mises en œuvre et la valeur ajoutée transfrontalière obtenue.</p> <p>La mesure comprend également la clôture administrative / le décompte final, qui documente les prestations reçues/fournies et atteste du respect des conditions d'éligibilité.</p>		

Résultat(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - rapport final achevé et remis - décompte financier final complet 		
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle		
Partenaires participants	+ Saint-Louis Agglomération + Ville de Saint-Louis + Collectivité européenne d'Alsace (CeA) + Ville de Huningue + Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement + Stadt Weil am Rhein + Canton de Bâle-Ville - Interreg + Confédération suisse - NRP + Landkreis Lörrach		
Action	4.3 Mise en forme des résultats pour les partenaires	Début Fin	2028-10-01 2028-12-31
Description	<p>Cette mesure comprend la rédaction d'un rapport final (spécialisé) destiné aux partenaires du projet et aux parties prenantes concernées. L'objectif est de résumer les conclusions juridiques, techniques et financières de l'ensemble des études réalisées.</p> <p>Le rapport final sera présenté et distribué lors d'une réunion de clôture avec les responsables techniques des partenaires. Les éventuels commentaires des partenaires seront intégrés par la coordination du projet.</p>		
Résultat(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - 1 rapport final (spécialisé) - 1 réunion de clôture avec les responsables techniques du projet 		
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle		
Partenaires participants	+ Saint-Louis Agglomération + Ville de Saint-Louis + Collectivité européenne d'Alsace (CeA) + Ville de Huningue + Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement + Stadt Weil am Rhein + Canton de Bâle-Ville - Interreg + Confédération suisse - NRP + Landkreis Lörrach		
Type d'action	5 Etudes juridiques		
Description du type d'action	<p>Le type de mesures vise à établir une base juridique structurée et fiable pour la mise en œuvre du projet de transport public transfrontalier incluant un pont sur le Rhin. L'objectif est d'identifier précocement les incertitudes juridiques, de proposer des recommandations et d'assurer une démarche coordonnée pour les prochaines phases.</p> <p>Elle comprend l'analyse et la clarification de l'ensemble des cadres juridiques nécessaires à la préparation des appels d'offres, des autorisations et des accords institutionnels. Cela inclut la précision des compétences et des procédures pour les consultations et marchés de planification et de construction, afin d'assurer transparence et sécurité juridique pour tous les partenaires.</p> <p>De plus, les processus d'autorisation pour la construction et l'exploitation de la ligne de tram transfrontalière sont examinés pour garantir le respect des réglementations nationales et européennes.</p> <p>Un autre volet clé concerne la concertation institutionnelle en vue de préparer le futur Traité d'État, régissant la coopération transfrontalière et le financement. Enfin, la sécurisation juridique des emplacements des têtes de pont est analysée, incluant les questions de propriété, de droits d'usage et de règles d'urbanisme.</p>		

Action	5.1 Clarification des procédures d'appel d'offres et des compétences concernant une ligne de transport public transfrontalière incluant un pont sur le Rhin	Début Fin	2026-10-01 2027-02-28
Description	Cette action a pour objectif de développer des recommandations concrètes, approfondies et directement opérationnelles pour encadrer la procédure d'appel d'offres, la répartition des compétences en maîtrise d'ouvrage, ainsi que les modalités de réalisation d'une ligne de transport public franchissant le Rhin par un pont. Elle vise à proposer des scénarios viables d'organisation, évaluer les rôles des parties prenantes et clarifier les responsabilités en matière de maîtrise d'ouvrage.		
Résultat(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma de l'impact du choix du droit procédural (F/CH) sur des thèmes centraux (fiscalité, normes, autorisations, compétences) - Rapport de recommandation - Feuille de route avec proposition pour la suite de la procédure (plan juridique et administratif) 		
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle		
Partenaires participants	+ Saint-Louis Agglomération + Ville de Saint-Louis + Collectivité européenne d'Alsace (CeA) + Ville de Huningue + Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement		
Action	5.2 Clarification des procédures d'autorisation concernant une ligne de transport public transfrontalière incluant un pont sur le Rhin	Début Fin	2026-10-01 2027-02-28
Description	<p>Cette action a pour but de clarifier l'ensemble des autorisations réglementaires et institutionnelles requises pour la réalisation d'une infrastructure de transport public transfrontalière, en particulier une ligne incluant la construction d'un pont sur le Rhin. Il convient d'analyser les procédures d'autorisation, les compétences et les circuits de décision en Suisse et en France.</p> <p>Une attention particulière est portée à la compatibilité des deux cadres juridiques afin de détecter et de prévenir d'éventuels conflits. Sur cette base, des recommandations sont formulées pour organiser efficacement le processus d'autorisation, y compris la planification temporelle et la coordination des différentes étapes.</p>		
Résultat(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Aperçu comparatif des procédures - Document de recommandation (approche concertée en matière d'autorisation) - Analyse des risques de conflits juridiques et proposition d'action - Cahier des charges de l'AMO (organisation et réalisation concours) 		
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle		
Partenaires participants	+ Saint-Louis Agglomération + Ville de Saint-Louis + Collectivité européenne d'Alsace (CeA) + Ville de Huningue + Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement		
Action	5.3 Concertation au niveau institutionnel pour préparer le Traité d'Etat nécessaire	Début Fin	2026-01-01 2028-12-31

Description	<p>Cette action vise à préparer le cadre juridique intergouvernemental nécessaire à la réalisation d'une ligne de transport public transfrontalière franchissant le Rhin en vue de l'élaboration d'un traité d'Etat entre les états concernés.</p> <p>Il est nécessaire de préparer la concertation institutionnelle, faire du lobbying transfrontalier et de la sensibilisation. L'État français doit, par exemple, être informé des études et de l'impact sur le Rhin.</p>		
Résultat(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Concept de sensibilisation politique et de Lobbying - Feuille de route pour l'implication des niveaux nationaux en France et en Suisse - Prise de décisions, déclarations commune 		
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle		
Partenaires participants	+ Saint-Louis Agglomération + Ville de Saint-Louis + Collectivité européenne d'Alsace (CeA) + Ville de Huningue + Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement + Stadt Weil am Rhein + Canton de Bâle-Ville - Interreg + Confédération suisse - NRP + Landkreis Lörrach		
Action	5.4 Accompagnement dans la sécurisation des emplacements pour la tête de pont et clarification du cadre juridique	Début Fin	2027-04-01 2028-04-30
Description	<p>Cette action a pour but d'apporter un accompagnement continu et opérationnel de la Ville de Huningue et de la Ville de Saint-Louis pour garantir des conditions réglementaires et opérationnelles nécessaires à la réalisation du projet de pont et de lignes de transport en commun, avec un soutien juridique, professionnel et en communication.</p> <p>Les priorités incluent l'analyse et l'adaptation des instruments de planification existants (PLU), la préparation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ainsi que la communication politique et citoyenne associée.</p>		
Résultat(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Feuille de route pour la sécurisation foncière - Stratégie de communication concertée - Analyse du cadre juridique - Recommandations à l'attention des décideurs - Appui modification du PLU - Recommandations pour prévenir d'éventuels recours politiques 		
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle		
Partenaires participants	+ Saint-Louis Agglomération + Ville de Saint-Louis + Collectivité européenne d'Alsace (CeA) + Ville de Huningue		
Type d'action	6 Etudes pour vérifier la faisabilité technique		

Description du type d'action	<p>Ce type de mesures constitue la base de l'évaluation de la faisabilité du pont transfrontalier sur le Rhin ainsi que des liaisons publiques et de mobilité douce. Il vise à examiner à un stade préliminaire les conditions techniques, géotechniques, environnementales et liées au trafic et à créer des bases décisionnelles solides pour la planification, ainsi que pour l'éventuelle conception et mise en œuvre du projet.</p> <p>Cela comprend des études sur l'intégration de la tête de pont et du tracé des voies de transport public, en particulier du côté français, ainsi que l'analyse des constructions de ponts possibles en tenant compte des conditions géotechniques. De plus, les conditions de navigation sur le Rhin sont examinées et l'emplacement des piliers du pont est optimisé afin de ne pas gêner le trafic fluvial. Des études environnementales complètent ces travaux en examinant les aspects écologiques, les zones protégées et les impacts potentiels sur la nature et le paysage.</p> <p>Ces analyses de faisabilité techniques approfondies permettent de s'assurer que le projet repose sur des bases solides et fiables, que les risques sont identifiés à un stade précoce et que la planification peut être conçue de manière efficace et durable.</p>				
Action	6.1 Etude approfondie du futur tracé de tramway (Focus : France)	Début	2026-06-01	Fin	2027-01-31
Description	<p>La mesure vise à consolider les résultats du Concept de mobilité trinational (achèvement prévu au printemps 2026) afin de définir l'itinéraire exact du tram sur le territoire français. Des sections critiques, telles que le carrefour central de la ville de Saint-Louis avec un espace limité, nécessitent une planification détaillée. De plus, le franchissement de la ligne ferroviaire existante à Huningue doit être clarifié pour garantir un trafic tram sûr et efficace.</p> <p>La mesure inclut l'analyse des aspects urbains, techniques et de circulation ainsi que l'identification des conflits potentiels avec les infrastructures existantes.</p>				
Résultat(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - rapport technique - analyse des sections critiques - production de cartes, plans ou visualisations du tracé proposé 				
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle				
Partenaires participants	+ Saint-Louis Agglomération + Ville de Saint-Louis + Collectivité européenne d'Alsace (CeA) + Ville de Huningue				
Action	6.2 Etude sur l'intégration des têtes de pont et de l'axe de transport (focus: France)	Début	2026-06-01	Fin	2027-01-31
Description	<p>Cette mesure se base sur une étude réalisée en 2023 par le Département des constructions et des transports du canton de Bâle-Ville sur l'intégration de la tête de pont (côté bâlois), qui tient compte des aspects liés à l'urbanisme, à la circulation et à l'aménagement des espaces libres. Une étude complémentaire similaire doit être réalisée pour le côté français afin de définir l'emplacement optimal de la tête de pont.</p> <p>Les conclusions de l'étude bâloise devraient être complétées par des aspects transfrontaliers.</p>				

Résultat(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Comparaison de variantes avec des critères d'urbanisme et de transport - Concepts généraux / visualisations - Recommandation concernant l'emplacement de la tête de pont - Rapport avec recommandations d'intégration et points ouverts à l'approfondissement 		
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle		
Partenaires participants	+ Saint-Louis Agglomération + Ville de Saint-Louis + Collectivité européenne d'Alsace (CeA) + Ville de Huningue + Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement		
Action	6.3 Etude des constructions de ponts possibles et des conditions géotechniques	Début Fin	2027-01-01 2027-10-31
Description	<p>Cette mesure consiste à réaliser une étude sur les différentes options techniques pour la construction du pont. Différents types de ponts, portées, sections transversales et variantes possibles sont analysés afin d'identifier les solutions techniquement et économiquement les plus appropriées. L'accent est mis sur la nature des sols et l'analyse géotechnique des emplacements des têtes de pont pour garantir la capacité portante et la sécurité des structures. Les exigences fonctionnelles du pont ainsi que les contraintes écologiques sont également prises en compte afin d'intégrer la planification aux conditions environnementales et aux besoins de la navigation.</p> <p>L'objectif de cette mesure est de fournir des bases solides pour la sélection de la construction de pont optimale, utilisables dans les phases ultérieures de planification et de décision.</p>		
Résultat(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Comparaison de la faisabilité de plusieurs variantes de construction - Recommandations sur le choix des matériaux et le type de construction - Brève description technique des variantes 		
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle		
Partenaires participants	+ Saint-Louis Agglomération + Ville de Saint-Louis + Collectivité européenne d'Alsace (CeA) + Ville de Huningue + Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement		
Action	6.4 Etudes sur les conditions générales de navigation sur le Rhin ainsi que le positionnement des piliers du pont	Début Fin	2027-01-01 2027-10-31
Description	<p>Cette action vise à clarifier les conditions techniques et juridiques encadrant l'implantation des piliers d'un futur pont sur le Rhin tout en tenant compte des exigences liées à la navigation. Selon les ports rhénans suisses (Schweizerische Rheinhäfen, SRH), des propositions de piliers seront élaborées et présentées sous forme de modèle 3D. Un institut de recherche à Duisburg par exemple, pourrait étudier sur cette base les conditions de courant et les conditions de navigation.</p> <p>Une concertation préalable avec la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) est également prévue afin d'assurer la conformité du projet avec les règlements en vigueur.</p>		

Résultat(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle 3D des conditions d'écoulement - Avis sur la faisabilité technique - Recommandations pour l'emplacement des piliers de pont - Base pour l'examen préalable de la CNRR 		
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle		
Partenaires participants	+ Saint-Louis Agglomération + Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement		
Action	6.5 Etude environnementale	Début Fin	2027-01-01 2027-10-31
Description	<p>Cette action vise à réaliser des investigations environnementales ciblées afin d'identifier les critères « no-go » susceptibles de compromettre la faisabilité du projet d'un point de vue écologique. Il ne s'agit pas d'une étude d'impact environnemental formelle, mais d'une analyse préparatoire permettant de repérer dès le début les principales contraintes écologiques. L'identification précoce des zones protégées, des espaces écologiquement sensibles, de la faune et de la flore ainsi que des conflits potentiels avec les usages existants permet d'évaluer les risques pour le projet dès la phase de planification.</p> <p>Les résultats fournissent une base de décision pour le choix des tracés, des emplacements et des variantes techniques, contribuant ainsi à intégrer la durabilité environnementale dès le début et à planifier efficacement les adaptations nécessaires.</p>		
Résultat(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de sélection avec critères d'exclusion identifiés - Cartographie des zones sensibles - Recommandation relative à l'approfondissement pertinent pour l'EIE - Indicateur de faisabilité 		
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle		
Partenaires participants	+ Saint-Louis Agglomération + Ville de Saint-Louis + Collectivité européenne d'Alsace (CeA) + Ville de Huningue + Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement		
Type d'action	7 Faisabilité financière - Développement d'une stratégie de financement et de soutien		

Description du type d'action	<p>La faisabilité financière constitue un pilier essentiel pour la réussite d'un projet transfrontalier d'une telle envergure. Afin de préparer la réalisation d'un futur pont tramway sur le Rhin, il est indispensable de développer une stratégie de financement claire, réaliste et partagée entre les partenaires.</p> <p>Ce type d'actions vise, d'une part, à recenser de manière exhaustive les subventions et programmes existants au niveau européen, national, régional et local, et à préparer les demandes de financement pertinentes. D'autre part, elle implique une coordination active entre les bailleurs de fonds potentiels et les décideurs politiques afin de garantir une cohérence entre les sources de financement disponibles et les objectifs stratégiques du projet.</p> <p>En parallèle, une estimation précise des coûts liés aux différentes variantes de pont sera réalisée, intégrant les exigences techniques, environnementales et urbanistiques. Sur cette base, un plan de financement progressif et adapté aux futures phases du projet sera élaboré. Ce plan servira d'outil stratégique pour sécuriser les ressources financières nécessaires à chaque étape, depuis la conception détaillée jusqu'à la réalisation, et permettra de donner aux partenaires une visibilité à long terme.</p>			
Action	7.1 Recensement des subventions pour identifier et préparer les demandes de financement pertinentes		Début	2027-06-01
			Fin	2028-01-31
Description	<p>Cette mesure vise à recenser et analyser de manière systématique les programmes de financement pertinents aux niveaux régional, national et européen susceptibles de soutenir la réalisation d'une infrastructure de transport public transfrontalière avec franchissement du Rhin. L'objectif est d'identifier les sources de financement adaptées, d'examiner leurs critères d'éligibilité et d'évaluer leur adéquation avec les objectifs du projet. Parallèlement, les exigences administratives et techniques des programmes seront documentées afin de préparer le dépôt ultérieur des demandes.</p> <p>Le résultat attendu est une vue d'ensemble structurée des financements possibles, accompagnée d'une première hiérarchisation ainsi que de documents de travail utiles pour les futures candidatures.</p>			
Résultat(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des subventions pertinentes (CH, F, UE), y compris les critères d'éligibilité, les délais, les taux de subvention - Documents stratégiques pour la demande de subvention - Réalisation des premières esquisses ou demandes (Pré-checks) 			
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle			
Partenaires participants	+ Saint-Louis Agglomération + Ville de Saint-Louis + Collectivité européenne d'Alsace (CeA) + Ville de Huningue + Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement + Stadt Weil am Rhein + Canton de Bâle-Ville - Interreg + Confédération suisse - NRP + Landkreis Lörrach			
Action	7.2 Coordination entre les bailleurs de fonds potentiels et les décideurs politiques		Début	2026-09-01
			Fin	2028-12-31

Description	<p>Cette action vise à assurer un échange continu entre les organismes de financement pertinents aux niveaux régional, national et européen et les acteurs politiques impliqués dans le projet. Grâce à des réunions et ateliers réguliers, les bailleurs centraux sont intégrés dès les phases clés du projet, ce qui facilite l'alignement des cadres financiers, politiques et stratégiques.</p> <p>De plus, cette mesure permet d'identifier précolement les exigences politiques et techniques pertinentes, telles que les obligations environnementales, les objectifs de durabilité ou les réglementations, susceptibles d'influencer le déroulement du projet. Elle rend ainsi la planification plus transparente, accélère la prise de décision et contribue à une mise en œuvre efficace et à moindre risque.</p>		
Résultat(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Document de concertation avec les exigences des instances politiques/des organismes de financement - Communication des avantages du projet et des besoins de financement (workshop, réunions d'information) - Comptes-rendus et accords avec les acteurs clés 		
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle		
Partenaires participants	+ Saint-Louis Agglomération + Ville de Saint-Louis + Collectivité européenne d'Alsace (CeA) + Ville de Huningue + Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement + Stadt Weil am Rhein + Canton de Bâle-Ville - Interreg + Confédération suisse - NRP + Landkreis Lörrach		
Action	7.3 Actualisation de l'étude socio-économique et clarification des coûts d'exploitation du tramway	Début Fin	2027-10-01 2028-02-29
Description	<p>Cette action consiste à actualiser l'étude socio-économique réalisée au printemps 2022 afin de l'adapter à l'état actuel d'avancement du projet. Les données démographiques récentes, l'évolution de l'emploi et les changements dans la structure de la population régionale sont pris en compte pour fournir des prévisions réalistes.</p> <p>Parallèlement, une estimation des coûts d'exploitation futurs de la ligne de tram prévue est réalisée, incluant la maintenance, la consommation d'énergie et le personnel.</p> <p>L'objectif est de fournir des bases économiques solides pour la prise de décision, de soutenir le financement du projet et de créer un socle fiable pour la planification, le contrôle des coûts et les futures demandes de subvention. Les résultats permettent également de démontrer la rentabilité de la solution tram-pont dans le contexte régional et de sécuriser les décisions stratégiques de planification.</p>		
Résultat(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - version actualisée de l'étude socio-économique - Module Coûts d'exploitation : scénarios détaillés sur les coûts à long terme selon la cadence, l'infrastructure, mode d'exploitation - visualisations/tableaux présentant sur la rentabilité du tram-pont. 		
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle		
Partenaires participants	+ Saint-Louis Agglomération + Ville de Saint-Louis + Collectivité européenne d'Alsace (CeA) + Ville de Huningue + Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement + Stadt Weil am Rhein + Landkreis Lörrach		

Action	7.4 Estimation des coûts des variantes de ponts	Début	2027-10-01
		Fin	2028-01-31
Description	<p>Cette action a pour objectif d'évaluer de manière comparative les coûts des différentes variantes de pont possibles dans le cadre du projet de transport public transfrontalier. Une analyse détaillée des coûts de construction, d'entretien et d'exploitation à long terme est réalisée. Sont pris en compte non seulement les paramètres techniques, mais également le choix des matériaux, le type de construction et les conditions géologiques des sites.</p> <p>Les résultats permettent une comparaison transparente des coûts, soutiennent la prise de décision pour le choix de la variante optimale et servent de base à la stratégie de financement et aux futures demandes de subvention.</p>		
Résultat(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - rapport comparatif avec les coûts de toutes les variantes étudiées (construction, entretien, exploitation) - Tableau des valeurs de référence des coûts - Différenciation selon types de coût - Hypothèse documentée et analyse de sensibilité 		
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle		
Partenaires participants	+ Saint-Louis Agglomération + Ville de Saint-Louis + Collectivité européenne d'Alsace (CeA) + Ville de Huningue + Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement + Stadt Weil am Rhein + Landkreis Lörrach		
Action	7.5 Elaboration d'un plan de financement pour les phases ultérieures du projet	Début	2028-06-01
		Fin	2028-12-31
Description	<p>Cette mesure vise à établir un plan/accord réaliste et solide couvrant les besoins financiers des phases à venir du projet. Toutes les sources de financement potentielles, aux niveaux régional, national et européen, seront prises en compte afin d'assurer la pérennité des ressources.</p> <p>Le plan/accord inclut une priorisation des instruments de financement, la planification temporelle des décaissements et l'attribution aux différentes sous-mesures et actions. Il sert de base pour la coordination stratégique avec les partenaires du projet, les bailleurs de fonds et les décideurs politiques, et soutient les négociations en vue d'un futur traité d'État.</p> <p>L'objectif est de garantir la transparence de la structure financière et d'identifier les risques à un stade précoce.</p>		
Résultat(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Scénarios de financement post 2028 selon la part nationale/communale et les programmes de soutien - Documentation de la hiérarchisation des instruments de financement + représentation de l'évaluation des risques - Présentation finale devant les décideur 		
Partenaire responsable	Eurodistrict Trinational de Bâle		

Partenaires participants

+ Saint-Louis Agglomération + Ville de Saint-Louis + Collectivité européenne d'Alsace (CeA) + Ville de Huningue + Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement + Stadt Weil am Rhein + Canton de Bâle-Ville - Interreg + Confédération suisse - NRP + Landkreis Lörrach

V.3 Calendrier de réalisation

Groupe d'activités (WP)	Activité	2026				2027				2028			
1 Préparation du projet		P											
	1.1 Rédaction du dossier de dépôt de candidature Interreg	A											
	1.2 Préparation du contenu et de l'organisation du projet	A											
2 Coordination du projet		P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	2.1 Gestion financière et administrative du projet	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	2.2 Coordination des partenaires	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	2.3 Renforcement des compétences de la coordination du projet auprès de l'ETB	A	A	A	A								
3 Communication autour du projet		P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P

	3.1 Coordination continue de la communication et documentation	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	3.2 Publication régulière sur l'avancée du projet			A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	3.3 Réalisation de rapports de synthèse et de fiches d'information sur les études menées pour les partenaires du projet 3Land				A	A	A	A	A	A	A	A	A
	3.4 Organisation d'évènements									A	A	A	A
4 Clôture du projet											P	P	P
	4.1 Préparation de la suite après la fin du projet										A	A	A
	4.2 Rédaction des rapports finaux Interreg												A
	4.3 Mise en forme des résultats pour les partenaires												A
5 Etudes juridiques		P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P

	5.1 Clarification des procédures d'appel d'offres et des compétences concernant une ligne de transport public transfrontalière incluant un pont sur le Rhin				A	A							
	5.2 Clarification des procédures d'autorisation concernant une ligne de transport public transfrontalière incluant un pont sur le Rhin				A	A							
	5.3 Concertation au niveau institutionnel pour préparer le Traité d'Etat nécessaire	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	5.4 Accompagnement dans la sécurisation des emplacements pour la tête de pont et clarification du cadre juridique					A	A	A	A	A			
6 Etudes pour vérifier la faisabilité technique			P	P	P	P	P	P	P				

	6.1 Etude approfondie du futur tracé de tramway (Focus : France)		A	A	A	A							
	6.2 Etude sur l'intégration des têtes de pont et de l'axe de transport (focus: France)		A	A	A	A							
	6.3 Etude des constructions de ponts possibles et des conditions géotechniques					A	A	A	A				
	6.4 Etudes sur les conditions générales de navigation sur le Rhin ainsi que le positionnement des piliers du pont					A	A	A	A				
	6.5 Etude environnementale					A	A	A	A				
7 Faisabilité financière - Développement d'une stratégie de financement et de soutien				P	P	P	P	P	P	P	P	P	P

	7.1 Recensement des subventions pour identifier et préparer les demandes de financement pertinentes						A	A	A	A			
	7.2 Coordination entre les bailleurs de fonds potentiels et les décideurs politiques			A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	7.3 Actualisation de l'étude socio-économique et clarification des coûts d'exploitation du tramway								A	A			
	7.4 Estimation des coûts des variantes de ponts								A	A			
	7.5 Elaboration d'un plan de financement pour les phases ultérieures du projet									A	A	A	

Mise en œuvre financière du projet

VI.1 Budget en dépenses

VI.1.1 Saisie du budget par partenaire

Eurodistrict Trinational de Bâle

Combinaison_5

	2026	2027	2028	2029	Total	commentaire
Frais de personnel						
Frais de personnel - Méthode 3 - frais réels	33 956,52 €	34 635,65 €	35 328,36 €	0,00 €	103 920,53 €	cf. annexes frais de personnel
Total Frais de personnel	33 956,52 €	34 635,65 €	35 328,36 €	0,00 €	103 920,53 €	
Frais de bureau et frais administratifs						
Frais de bureau et frais administratifs - Taux forfaitaire 15% des frais de personnel	5 093,48 €	5 195,35 €	5 299,25 €	0,00 €	15 588,08 €	
Total Frais de bureau et frais administratifs	5 093,48 €	5 195,35 €	5 299,25 €	0,00 €	15 588,08 €	
Frais de déplacement et d'hébergement						
Frais de déplacement et d'hébergement - Taux forfaitaire 15% des frais de personnel	5 093,48 €	5 195,35 €	5 299,25 €	0,00 €	15 588,08 €	
Total Frais de déplacement et d'hébergement	5 093,48 €	5 195,35 €	5 299,25 €	0,00 €	15 588,08 €	
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes						
Etudes ou enquêtes	100 000,00 €	300 000,00 €	170 000,00 €	0,00 €	570 000,00 €	280 000 € pour les études sur la faisabilité technique, 200 000 € pour les études juridiques, 90 000 € pour les études sur la faisabilité financière
Formations	5 508,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 508,00 €	Formations de l'Ecole des Ponts : Planifier et sécuriser le déroulement d'un projet d'aménagement - niveau initiation 2 352 €, niveau approfondissement 3 156 €

Traductions	5 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	La traduction d'une étude juridique sur le Traité d'Etat (environ 30 pages, DE --> FR) a coûté 4 032 € en 2023 (42 heures à 80 € ou 6 jours de travail + TVA française). Le budget de 20 000 € prévu pour le projet Interreg PONTi3 devrait donc suffir pour traduire au moins les trois rapports de synthèse sur la faisabilité technique, juridique et financière ainsi que les conventions sur la suite du projet.
Gestion financière, conseil juridique, services notariaux, expertise technique et financière, autres services de consultance et de comptabilité	50 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €	Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour soutenir la coordination du projet avec l'élaboration des dossiers de consultation pour les différentes études prévues (45 000 € + 25 000 € + 25 000 € = 95 000 €); 15 000 € (5 000 €/an) pour la comptabilité - le devis confirmant cette estimation est en attente. Une mutualisation des coûts de comptabilité pour les deux projets Interreg VI de l'ETB est envisageable.
Services liés à l'organisation et à la mise en œuvre d'événements ou de réunions (y compris loyer, restauration ou interprétation)	0,00 €	0,00 €	15 595,31 €	0,00 €	15 595,31 €	Ce montant correspond à peu près aux dépenses engagées pour la cérémonie de clôture dans le cadre du projet Interreg V « Cellule de coordination 3Land ».
Autres compétences et services spécifiques nécessaires au projet (contenu à détailler)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	160 508,00 €	340 000,00 €	220 595,31 €	0,00 €	721 103,31 €	
Frais liés à la préparation du projet						
Frais liés à la préparation du projet - Montant forfaitaire	32 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 800,00 €	
Total Frais liés à la préparation du projet	32 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 800,00 €	
Frais liés à la clôture du projet						
Frais liés à la clôture du projet - Montant forfaitaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	
Total Frais liés à la clôture du projet	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	
Total	237 451,48 €	385 026,35 €	266 522,17 €	11 000,00 €	900 000,00 €	

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20251112p8-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

Financement éligible du partenaire (FEDER+Cofinancements nationaux FR-DE)					450 000,00 €	
---	--	--	--	--	--------------	--



VI.1.2 Synthèse : budget des partenaires français + allemands

	2026	2027	2028	2029	Total
Frais de personnel					
Frais de personnel - Méthode 3 - frais réels	33 956,52 €	34 635,65 €	35 328,36 €	0,00 €	103 920,53 €
Total Frais de personnel	33 956,52 €	34 635,65 €	35 328,36 €	0,00 €	103 920,53 €
Frais de bureau et frais administratifs					
Frais de bureau et frais administratifs - Taux forfaitaire 15% des frais de personnel	5 093,48 €	5 195,35 €	5 299,25 €	0,00 €	15 588,08 €
Total Frais de bureau et frais administratifs	5 093,48 €	5 195,35 €	5 299,25 €	0,00 €	15 588,08 €
Frais de déplacement et d'hébergement					
Frais de déplacement et d'hébergement - Taux forfaitaire 15% des frais de personnel	5 093,48 €	5 195,35 €	5 299,25 €	0,00 €	15 588,08 €
Total Frais de déplacement et d'hébergement	5 093,48 €	5 195,35 €	5 299,25 €	0,00 €	15 588,08 €
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes					
Etudes ou enquêtes	100 000,00 €	300 000,00 €	170 000,00 €	0,00 €	570 000,00 €
Formations	5 508,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 508,00 €
Traductions	5 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Développement, modifications et mises à jour de système informatiques et sites internet	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Promotion, communication, publicité, activités et objets promotionnels ou d'information	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Gestion financière, conseil juridique, services notariaux, expertise technique et financière, autres services de consultance et de comptabilité	50 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €
Services liés à l'organisation et à la mise en œuvre d'événements ou de réunions (y compris loyer, restauration ou interprétation)	0,00 €	0,00 €	15 595,31 €	0,00 €	15 595,31 €
Participation à des événements (par exemple droits d'inscription)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Droits de propriété intellectuelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déplacements, hébergement et restauration des experts externes, orateurs, présidents de réunions et prestataires de service	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Garanties fournies par une banque ou institution financière dans les cas prévus par le droit de l'Union européenne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres compétences et services spécifiques nécessaires au projet (contenu à détailler)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	160 508,00 €	340 000,00 €	220 595,31 €	0,00 €	721 103,31 €
Frais d'équipement					
Matériel de bureau, mobilier et accessoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Matériel et logiciels informatiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Matériel de laboratoire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Machines, instruments, outils ou dispositifs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Véhicules	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres équipements spécifiques nécessaires au projet (contenu à détailler)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Frais d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais d'infrastructure					
Acquisition de terrain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Permis de construire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux (matériaux de construction, main d'œuvre et interventions spécialisées)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Frais d'infrastructure	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais liés à la préparation du projet					
Frais liés à la préparation du projet - Montant forfaitaire	32 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 800,00 €
Total Frais liés à la préparation du projet	32 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 800,00 €
Frais liés à la clôture du projet					
Frais liés à la clôture du projet - Montant forfaitaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
Total Frais liés à la clôture du projet	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
Total	237 451,48 €	385 026,35 €	266 522,17 €	11 000,00 €	900 000,00 €

VI.1.3 Synthèse : budget des partenaires suisses (le cas échéant)

	2026	2027	2028	2029	Total
Frais de personnel					
Frais de personnel - Méthode 3 - frais réels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Frais de personnel	0,00 €				
Frais de bureau et frais administratifs					
Frais de bureau et frais administratifs - Taux forfaitaire 15% des frais de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Frais de bureau et frais administratifs	0,00 €				
Frais de déplacement et d'hébergement					
Frais de déplacement et d'hébergement - Taux forfaitaire 15% des frais de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Frais de déplacement et d'hébergement	0,00 €				
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes					
Etudes ou enquêtes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Formations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Traductions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Développement, modifications et mises à jour de système informatiques et sites internet	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Promotion, communication, publicité, activités et objets promotionnels ou d'information	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Gestion financière, conseil juridique, services notariaux, expertise technique et financière, autres services de consultance et de comptabilité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Services liés à l'organisation et à la mise en œuvre d'événements ou de réunions (y compris loyer, restauration ou interprétation)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Participation à des événements (par exemple droits d'inscription)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Droits de propriété intellectuelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déplacements, hébergement et restauration des experts externes, orateurs, présidents de réunions et prestataires de service	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Garanties fournies par une banque ou institution financière dans les cas prévus par le droit de l'Union européenne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres compétences et services spécifiques nécessaires au projet (contenu à détailler)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	0,00 €					
Frais d'équipement						
Matériel de bureau, mobilier et accessoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Matériel et logiciels informatiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Matériel de laboratoire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Machines, instruments, outils ou dispositifs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Véhicules	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres équipements spécifiques nécessaires au projet (contenu à détailler)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Frais d'équipement	0,00 €					
Frais d'infrastructure						
Acquisition de terrain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Permis de construire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux (matériaux de construction, main d'œuvre et interventions spécialisées)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Frais d'infrastructure	0,00 €					
Frais liés à la préparation du projet						
Frais liés à la préparation du projet - Montant forfaitaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Frais liés à la préparation du projet	0,00 €					
Frais liés à la clôture du projet						
Frais liés à la clôture du projet - Montant forfaitaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Frais liés à la clôture du projet	0,00 €					
Total	0,00 €					

VI.1.4 Synthèse : budget global du projet

	2026	2027	2028	2029	Total
Frais de personnel					
Frais de personnel - Méthode 3 - frais réels	33 956,52 €	34 635,65 €	35 328,36 €	0,00 €	103 920,53 €
Total Frais de personnel	33 956,52 €	34 635,65 €	35 328,36 €	0,00 €	103 920,53 €
Frais de bureau et frais administratifs					
Frais de bureau et frais administratifs - Taux forfaitaire 15% des frais de personnel	5 093,48 €	5 195,35 €	5 299,25 €	0,00 €	15 588,08 €
Total Frais de bureau et frais administratifs	5 093,48 €	5 195,35 €	5 299,25 €	0,00 €	15 588,08 €
Frais de déplacement et d'hébergement					
Frais de déplacement et d'hébergement - Taux forfaitaire 15% des frais de personnel	5 093,48 €	5 195,35 €	5 299,25 €	0,00 €	15 588,08 €
Total Frais de déplacement et d'hébergement	5 093,48 €	5 195,35 €	5 299,25 €	0,00 €	15 588,08 €
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes					
Etudes ou enquêtes	100 000,00 €	300 000,00 €	170 000,00 €	0,00 €	570 000,00 €
Formations	5 508,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 508,00 €
Traductions	5 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Développement, modifications et mises à jour de système informatiques et sites internet	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Promotion, communication, publicité, activités et objets promotionnels ou d'information	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Gestion financière, conseil juridique, services notariaux, expertise technique et financière, autres services de consultance et de comptabilité	50 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €
Services liés à l'organisation et à la mise en œuvre d'événements ou de réunions (y compris loyer, restauration ou interprétation)	0,00 €	0,00 €	15 595,31 €	0,00 €	15 595,31 €
Participation à des événements (par exemple droits d'inscription)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Droits de propriété intellectuelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déplacements, hébergement et restauration des experts externes, orateurs, présidents de réunions et prestataires de service	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Garanties fournies par une banque ou institution financière dans les cas prévus par le droit de l'Union européenne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres compétences et services spécifiques nécessaires au projet (contenu à détailler)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	160 508,00 €	340 000,00 €	220 595,31 €	0,00 €	721 103,31 €
Frais d'équipement					
Matériel de bureau, mobilier et accessoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Matériel et logiciels informatiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Matériel de laboratoire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Machines, instruments, outils ou dispositifs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Véhicules	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres équipements spécifiques nécessaires au projet (contenu à détailler)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Frais d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais d'infrastructure					
Acquisition de terrain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Permis de construire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux (matériaux de construction, main d'œuvre et interventions spécialisées)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Frais d'infrastructure	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais liés à la préparation du projet					
Frais liés à la préparation du projet - Montant forfaitaire	32 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 800,00 €
Total Frais liés à la préparation du projet	32 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 800,00 €
Frais liés à la clôture du projet					
Frais liés à la clôture du projet - Montant forfaitaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
Total Frais liés à la clôture du projet	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
Total	237 451,48 €	385 026,35 €	266 522,17 €	11 000,00 €	900 000,00 €

VI.2 Plan de financement

VI.2.1 Plan de financement par partenaire - Synthèse

FEDER

Nom du partenaire	FEDER	% FEDER	Détail cofinancement ou contrepartie			Total
			Cofinancement Public	Cofinancement Privé	Total cofinancement	
Eurodistrict Trinational de Bâle	225 000,00 €	50.00 %	225 000,00 €	0,00 €	225 000,00 €	450 000,00 €
Sous total	225 000,00 €		225 000,00 €	0,00 €	225 000,00 €	450 000,00 €
Total	225 000,00 €	50.00	225 000,00 €	0,00 €	225 000,00 €	450 000,00 €
Total %	50.00 %	50.00 %	100.00 %	0.00 %	50.00 %	100 %

Autres Financements

Sous total	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	450 000,00 €
Total %	100.00 %	0.00 %	0.00 %	100 %

VI.2.2 Plan de financement par partenaire - Détails

Eurodistrict Trinational de Bâle

Source de financement	Nom du cofinanceur	Montant	dont en argent	dont en nature	%
FEDER					
FEDER		225 000,00 €	225 000,00 €		50.00
Contreparties nationales au FEDER					
Cofinancement Public	Eurodistrict Trinational de Bâle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0.00
	Stadt Weil am Rhein	33 750,00 €	33 750,00 €	0,00 €	7.50
	Landkreis Lörrach	11 250,00 €	11 250,00 €	0,00 €	2.50
	Collectivité européenne d'Alsace (CeA)	49 806,00 €	49 806,00 €	0,00 €	11.07
	Saint-Louis Agglomération	130 194,00 €	130 194,00 €	0,00 €	28.93
Total Cofinancement Public		225 000,00 €	225 000,00 €	0,00 €	50.00
Cofinancement Privé					0.00
Total Contreparties nationales au FEDER		225 000,00 €	225 000,00 €	0,00 €	50.00
Total éligible		450 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €	100.00 %

Autres Financements

Financement suisse / inéligible (public)	Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement	180 000,00 €	180 000,00 €	0,00 €	40.00
	Canton de Bâle-Ville - Interreg	108 000,00 €	108 000,00 €	0,00 €	24.00
	Confédération suisse - NRP	162 000,00 €	162 000,00 €	0,00 €	36.00
	Total Financement suisse / inéligible (public)	450 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €	100.00
Recettes inéligibles (produit de la vente de biens ou services)					0.00
Financement suisse / inéligible (privé)					0.00
	Total	450 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €	100.00 %

Stadt Weil am Rhein

Source de financement	Nom du cofinanceur	Montant	dont en argent	dont en nature	%
Contreparties nationales au FEDER					
Cofinancement Public					0.00
Cofinancement Privé					0.00
	Total Contreparties nationales au FEDER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0.00
	Total éligible	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100.00 %
Autres Financements					
Financement suisse / inéligible (public)					0.00
Recettes inéligibles (produit de la vente de biens ou services)					0.00
Financement suisse / inéligible (privé)					0.00
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100.00 %

Landkreis Lörrach

Source de financement	Nom du cofinanceur	Montant	dont en argent	dont en nature	%
Contreparties nationales au FEDER					
Cofinancement Public					0.00
Cofinancement Privé					0.00
	Total Contreparties nationales au FEDER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0.00
	Total éligible	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100.00 %
Autres Financements					
Financement suisse / inéligible (public)					0.00



Recettes inéligibles (produit de la vente de biens ou services)					0.00
Financement suisse / inéligible (privé)					0.00
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100.00 %

Saint-Louis Agglomération

Source de financement	Nom du cofinanceur	Montant	dont en argent	dont en nature	%
Contreparties nationales au FEDER					
Cofinancement Public					0.00
Cofinancement Privé					0.00
	Total Contreparties nationales au FEDER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0.00
	Total éligible	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100.00 %
Autres Financements					
Financement suisse / inéligible (public)					0.00
Recettes inéligibles (produit de la vente de biens ou services)					0.00
Financement suisse / inéligible (privé)					0.00
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100.00 %

Ville de Saint-Louis

Source de financement	Nom du cofinanceur	Montant	dont en argent	dont en nature	%
Contreparties nationales au FEDER					
Cofinancement Public					0.00
Cofinancement Privé					0.00
	Total Contreparties nationales au FEDER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0.00
	Total éligible	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100.00 %
Autres Financements					
Financement suisse / inéligible (public)					0.00
Recettes inéligibles (produit de la vente de biens ou services)					0.00
Financement suisse / inéligible (privé)					0.00
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100.00 %

Collectivité européenne d'Alsace (CeA)



Source de financement	Nom du cofinanceur	Montant	dont en argent	dont en nature	%
Contreparties nationales au FEDER					
Cofinancement Public					0.00
Cofinancement Privé					0.00
	Total	Contreparties nationales au FEDER	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Total éligible	0,00 €	0,00 €	100.00 %
Autres Financements					
Financement suisse / inéligible (public)					0.00
Recettes inéligibles (produit de la vente de biens ou services)					0.00
Financement suisse / inéligible (privé)					0.00
	Total		0,00 €	0,00 €	0,00 €
			0,00 €	0,00 €	100.00 %

Ville de Huningue

Source de financement	Nom du cofinanceur	Montant	dont en argent	dont en nature	%
Contreparties nationales au FEDER					
Cofinancement Public					0.00
Cofinancement Privé					0.00
	Total	Contreparties nationales au FEDER	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Total éligible	0,00 €	0,00 €	100.00 %
Autres Financements					
Financement suisse / inéligible (public)					0.00
Recettes inéligibles (produit de la vente de biens ou services)					0.00
Financement suisse / inéligible (privé)					0.00
	Total		0,00 €	0,00 €	0,00 €
			0,00 €	0,00 €	100.00 %

Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement

Source de financement	Nom du cofinanceur	Montant	dont en argent	dont en nature	%
	Total	Financement suisse / inéligible (privé) Autre financement Suisse / inéligible	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Total	0,00 €	0,00 €	100.00 %
Autres Financements					
Financement suisse / inéligible (public)					0.00

Accusé de réception en préfecture		Version déposée
068-200066058-20251112-2025112p8-DE		
Date de télétransmission : 18/11/2025		
Date de réception préfecture : 18/11/2025		
Recettes inéligibles (produit de la vente de biens ou services)		0.00
Financement suisse / inéligible (privé)		0.00
Total	0,00 €	0,00 €
		100.00 %

Canton de Bâle-Ville - Interreg

Source de financement	Nom du cofinanceur	Montant	dont en argent	dont en nature	%
Total	Financement suisse / inéligible (privé) Autre financement Suisse / inéligible	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0.00
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100.00 %
Autres Financements					
Financement suisse / inéligible (public)					0.00
Recettes inéligibles (produit de la vente de biens ou services)					0.00
Financement suisse / inéligible (privé)					0.00
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100.00 %

Confédération suisse - NRP

Source de financement	Nom du cofinanceur	Montant	dont en argent	dont en nature	%
Total	Financement suisse / inéligible (privé) Autre financement Suisse / inéligible	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0.00
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100.00 %
Autres Financements					
Financement suisse / inéligible (public)					0.00
Recettes inéligibles (produit de la vente de biens ou services)					0.00
Financement suisse / inéligible (privé)					0.00
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100.00 %



VI.2.3 Plan de financement par cofinanceur

Cofinanceur	Public / Privé	Montant apporté
Eurodistrict Trinational de Bâle	Public	0,00 €
Stadt Weil am Rhein	Public	33 750,00 €
Landkreis Lörrach	Public	11 250,00 €
Collectivité européenne d'Alsace (CeA)	Public	49 806,00 €
Saint-Louis Agglomération	Public	130 194,00 €
FEDER		225 000,00 €
Canton de Bâle-Ville - Interreg	Public	108 000,00 €
Confédération suisse - NRP	Public	162 000,00 €
Canton de Bâle-Ville, Bau- u. Verkehrsdepartement	Public	180 000,00 €
Recettes inéligibles		0,00 €
TOTAL Projet		900 000,00 €

VI.2.4 Plan de financement global du projet

FEDER				Autres Financements			Total projet
FEDER	Cofinancement public	Cofinancement privé	Total cofinancement	Financement suisse / inéligible (public)	Recettes inéligibles (produit de la vente de biens ou services)	Financement suisse / inéligible (privé)	
225 000,00 €	225 000,00 €	0,00 €	225 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	900 000,00 €

VI.2.5 Taux de change (pour les projets avec participation suisse)

Taux de change (pour les projets avec participation suisse)

Les partenaires suisses se sont mis d'accord sur le taux de change suivant : 1 € = 1 CHF.



Annexes

VII.1 Annexe descriptive (facultative)

VII.2 Annexe sur les frais de personnel

VII.3 Résumé grand public

VII.4 Autres annexes

Engagements

VIII.1 Déclaration du porteur de projet

Par la présente, le porteur de projet :

Question	OUI	NON
certifie avoir pris connaissance des critères de sélection et d'éligibilité du programme, et avoir lu le présent formulaire et ses annexes ;	X	
certifie avoir pris connaissance des obligations qui incombent au porteur de projet et prend l'engagement de les respecter ;	X	
certifie avoir fait valider le contenu du formulaire et de ses annexes par tous les partenaires du projet concernés;	X	
certifie avoir compris les obligations qui lui incombent en matière de communication et s'engage à les respecter;	X	
certifie l'exactitude des renseignements saisis dans le formulaire de candidature et ses annexes et s'engage à fournir aux services compétents tous les renseignements supplémentaires jugés utiles pour instruire le projet et suivre sa réalisation;	X	
déclare ne pas avoir obtenu ou demandé, pour les actions prévues dans le projet présenté, d'autres aides ou financements de l'Union européenne ;	X	
s'engage à réaliser l'opération conformément aux modalités arrêtées par le Comité de suivi si celui-ci accorde le cofinancement demandé.	X	



VIII.2 Signature du porteur de projet

Par la présente, le signataire, représentant légal du porteur de projet, certifie l'exactitude des renseignements donnés dans le formulaire

Signature du représentant légal du porteur de projet

Nom du signataire

Fonction du signataire

Date :

Cachet

